

folklore

24

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement: 30 fr. par an - Prix du numéro : 8 fr.

Adresser le montant à Mademoiselle ROQUES,
Trésorier-Adjointe, 3, Quai Victor-Hugo, Narbonne
ou au : "Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Tome 3

4^me Année — N° 3

OCTOBRE 1941

Folklore (4^me année - n° 3)

Octobre 1941

SOMMAIRE

La Pêche sur le Littoral Audois

par

M^{lle} ISABELLE NARBONNE, MM. H.-P. BOURJADE,

A. CARBONNEL, P. SIRE ET F. VALS.

*Glossaire des termes languedociens
employés par les pêcheurs du littoral audois*

par M. LOUIS ALIBERT

Dessins de : F. VALS, P. SIRE, BERNIS

La Pêche sur le Littoral Audois

par M^{lle} Isabelle NARBONNE, MM. H.-P. BOURJADE,
A. CARBONEL, P. SIRE et F. VALS.

La présente étude est le résultat d'un questionnaire sur la pêche maritime dans l'Aude qui avait été soumis au « Groupe Audois d'Etudes Folkloriques par M. L. Alibert au cours de l'année 1938. Il s'inspirait directement du questionnaire N° 9 : « Costums i tractes més usuals referents a la pesca marítima », per Rafel Closes i Cendra, de l' « Arxiu d'Etnografia i Folklore de Catalunya » de la Faculté des Lettres de l'Université de Barcelone, publié en 1919.

La mort inopinée du colonel F. Cros-Mayrevieille et les tragiques événements qui se sont abattus sur notre pays ont retardé jusqu'à ce jour la publication des matériaux que nous avions reçus. Ils émanent principalement de nos délégués de la région maritime :

M^{lle} Isabelle NARBONNE. Notes sur la pêche sur le littoral Audois.

M. H. P. BOURJADE. La Pêche aux Cabanes de Fleury.

M. A. CARBONEL. La Pêche à Gruissan.

M. P. SIRE. La Pêche à Bages et à Sigean.

M. F. VALS. La Pêche à Leucate.

Ces divers apports ont servi à rédiger l'étude synthétique qui suit. D'autres contributions d'un caractère moins technique seront publiées ultérieurement dans un autre fascicule.

M. L. Alibert a complété le travail méritoire de nos délégués en rédigeant un glossaire languedocien des termes employés par nos pêcheurs.

A. — La Mer et la Côte

1. Dans le département de l'Aude, la pêche maritime se pratique principalement à Leucate, à Lapalme, à la Nouvelle, à Bages, à Sigean, à Peyriac-la-Mer, à Gruissan et aux Cabanes de Fleury. Elle a lieu soit en mer soit dans les étangs qui bordent notre littoral.

L'étang de Leucate et de Salces est situé en partie dans les Pyrénées-Orientales et en partie dans l'Aude. L'étang de Lapalme, au Nord du précédent, est beaucoup moins important. Celui de Bages qui communique avec la mer par le grau de la Nouvelle, s'allonge jusqu'aux environs de Narbonne. Il est séparé de l'étang de Gruissan par une étroite bande de terre. Ce der-

nier est de peu d'étendue. Le hameau des Cabanes de Fleury, dans la commune du même nom, est situé à l'embouchure de l'Aude, sur sa rive droite. Les pêcheurs opèrent en mer et dans le grau de la rivière. Nous ne décrivons pas en détail ces divers lieux de pêche ; nous nous contenterons de renvoyer aux cartes qui illustrent cette étude.

A propos de l'étang de Bages, M. Sire note :

« Les eaux de l'étang sont saumâtres. Très claires par temps calme et nuits sereines, elles ont une teinte gris terreux par grands vents et ciel couvert. En hautes eaux, c'est-à-dire par fort vent du Sud ou du Sud-Est, ou fortes pluies, la profondeur maximum de l'étang est de 3^m,50. En basses eaux, c'est-à-dire, pendant et après une période de vent du Nord ou du Nord-Est qui chasse l'eau à la mer, la profondeur maximum est de 2^m, sur une surface très irrégulière de dix hectares environ. Par temps calme, les courants sont nuls ou presque. Les courants à la mer ne se manifestent nettement que par grands vents : Nord et Nord-Est en sortie, Sud et Sud-Est en rentrée. L'étang se colmate rapidement et les parties colmatées deviennent de véritables nids à moustiques. Des roseaux très courts, des plantes aquatiques y poussent, s'y pourrissent, dégageant une odeur désagréable et malsaine par temps marin. Heureusement le fort vent de cers assainit le village de Bages situé à 30^m d'altitude et fait qu'on n'y connaît jamais de graves épidémies. » (1)

« Le hameau des Cabanes de Fleury est situé à l'embouchure, rive droite de l'Aude. Il dépend administrativement de la Commune de Fleury dont il constitue une section de vote depuis 1935. Il compte environ 150 habitants dits « Cabanaires » dont la plupart sont inscrits maritimes.

Primitivement le hameau ne comprenait qu'un groupe de huttes informes et sordides en roseau ou en torchis. Ces habitations étaient si basses qu'il était parfois impossible de s'y tenir debout; comme dans les demeures des hommes primitifs, la fumée s'échappait par un trou situé au milieu du toit. En été la cuisine se faisait dehors. Depuis une quarantaine d'années ces constructions ont été grandement améliorées ; les murs de briques ont d'abord été substitués aux parois de roseaux ; la toiture de tuile a peu à peu remplacé le chaume. Cependant, l'ensemble du hameau conserve un aspect rudimentaire et primitif ; l'électricité n'y a été installée qu'en 1938., l'eau potable fait entièrement défaut, les habitants doivent assurer eux mêmes l'évacuation des ordures ménagères en les jetant directement dans la rivière. La situation du sol sur lequel sont bâties ces habitations mérite une mention particulière. Les propriétaires des maisons sont seulement usufruitiers du terrain sur lequel elles reposent. Voici dans quelles conditions :

Le 10 juin 1820 les lais et relais de la mer, de l'embouchure

(1) La plupart des renseignements sur l'étang de Bages nous ont été fournis par M. Janvier, de Bages.

de l'Aude à Gruissan furent vendus en plusieurs lots par adjudication publique. Le lot situé sur la commune de Fleury fut adjugé à un sieur Jean Jacques Caumette, propriétaire à Narbonne qui en rétrocéda une partie à un sieur Siguier Orens. A la suite de diverses mutations de propriété intervenues au cours du XIX^e siècle la parcelle de rivage de la mer ayant formé le lot Siguier appartenait au comte Pons Roger de Villeneuve qui y avait constitué l'important domaine de St Louis de la mer. Des pêcheurs habitants sur la rive droite de l'Aude dans des parcelles de plage appartenant à Villeneuve et non encore cultivées étaient en perpétuelles contestations avec lui, prétendant que l'emplacement de leurs cabanes leur appartenait comme l'ayant acquis par voie de prescription trentenaire. Il ne semble pas douteux que l'établissement des cabanes de pêcheurs remonte à un temps très ancien et peut-être antérieur à la vente du rivage de la mer par l'Etat en 1822.

Villeneuve mit fin à ces dissensions qui, dira-t-il lui-même par la suite, auraient fini par mal tourner, par un acte de transaction du 9 juillet 1885, retenu aux minutes de M^e Lamothe, alors notaire à Sérignan (Hérault). Villeneuve est reconnu propriétaire incontestable du sol, mais il en abandonne la jouissance aux pêcheurs des cabanes sous réserve que ceux-ci ne construiront pas sur étage, stipulation qui, à l'époque des huttes de jonc, devait sembler une plaisanterie, ceci dans le but de ne pas masquer la vue de la mer dont jouissait la maison de maître de St Louis, situé immédiatement, derrière. En outre le cheval appartenant à la collectivité et entretenu à frais communs par les pêcheurs, servant à transporter à Fleury le produit de la pêche serait logé dans une écurie appartenant à Villeneuve à qui le fumier appartiendrait.

Pour bénéficier de cette concession gratuite du sol, il faut être inscrit maritime, lorsque, par voie d'héritage ou autre, une maison deviendra le lot d'un individu non inscrit elle devra être vendue à Villeneuve à un prix fixe à dire d'expert. Enfin il est interdit d'exercer un commerce ou industrie quelconque dans ces habitations.

Un plan annexé à la minute de l'acte constituait le lotissement, deux lots étant attribués à chaque chef de famille. Disons en passant que toutes les stipulations de l'acte n'ont pas été strictement observées depuis lors; le plan de lotissement a été modifié, en particulier après un incendie qui dévora en quelques heures la totalité du hameau, il y a environ quarante ans; il y a longtemps que le cheval a été remplacé par une camionnette garée à l'écurie, mais n'y faisant pas de fumier, comme bien on pense. D'ailleurs l'acte de 1885 a été ignoré de la plupart des propriétaires successifs de St Louis de la mer, Villeneuve ayant vendu son domaine après la guerre. Cependant, tous les usufruitiers de lots sont inscrits maritimes et le seul commerce existant (épicerie et café-restaurant) est exploité dans l'immeuble de l'ancienne douane, vendu par l'Etat en 1896. Il existe encore une autre construction, dite « l'usine » servant d'ate-

lier pour teindre les filets, bâti à même la berge de l'Aude (Domaine) et dont la situation juridique nous semble difficile à définir. Elle est entretenue par le syndic. »

(BOURJADE.)

✱

Sur la côte audoise, on distingue les différents vents sous les noms suivants :

Magistral ou *maristrau* qui souffle de l'Ouest ou de l'Ouest-Nord-Ouest et que l'on confond avec le *Cers*.

Mari ou *levant*, *levantol*, vent d'Est qui souffle de la mer.

Tramountano, vent du Nord-Ouest.

Vent d'Espanho, vent du Sud.

Grec, *gregau* ou *grégali*, vent du Nord-Est.

Lebech, vent du Sud-Ouest.

Eissiroc ou *issalop*, vent du Sud-Est.

Garbi, vent du Sud-Sud-Ouest.

« D'après les graphiques de l'Aéronautique Maritime, il y a sur l'étang de Bages et de Sigean 285 jours de grand vent, soit environ 200 jours de Mistral ou vent d'Ouest, pour 85 jours de vent marin. Les grands vents de Mistral sévissent toute l'année, quelquefois 30 ou 40 jours sans discontinuer avec courtes accalmies. Les périodes de grand vent marin ont une durée bien moindre : 8 à 10 jours environ. » (SIRE).

✱

Les régions attribuées à chaque Prud'homme de pêche sont délimitées au cadastre et considérées comme eaux territoriales faisant partie du territoire de chaque commune. Chaque Prud'homme a d'après les règlements maritimes et dans le cadre de ces règlements le droit de réglementer la pêche : de nuit, de jour, prohibition d'engins, etc...

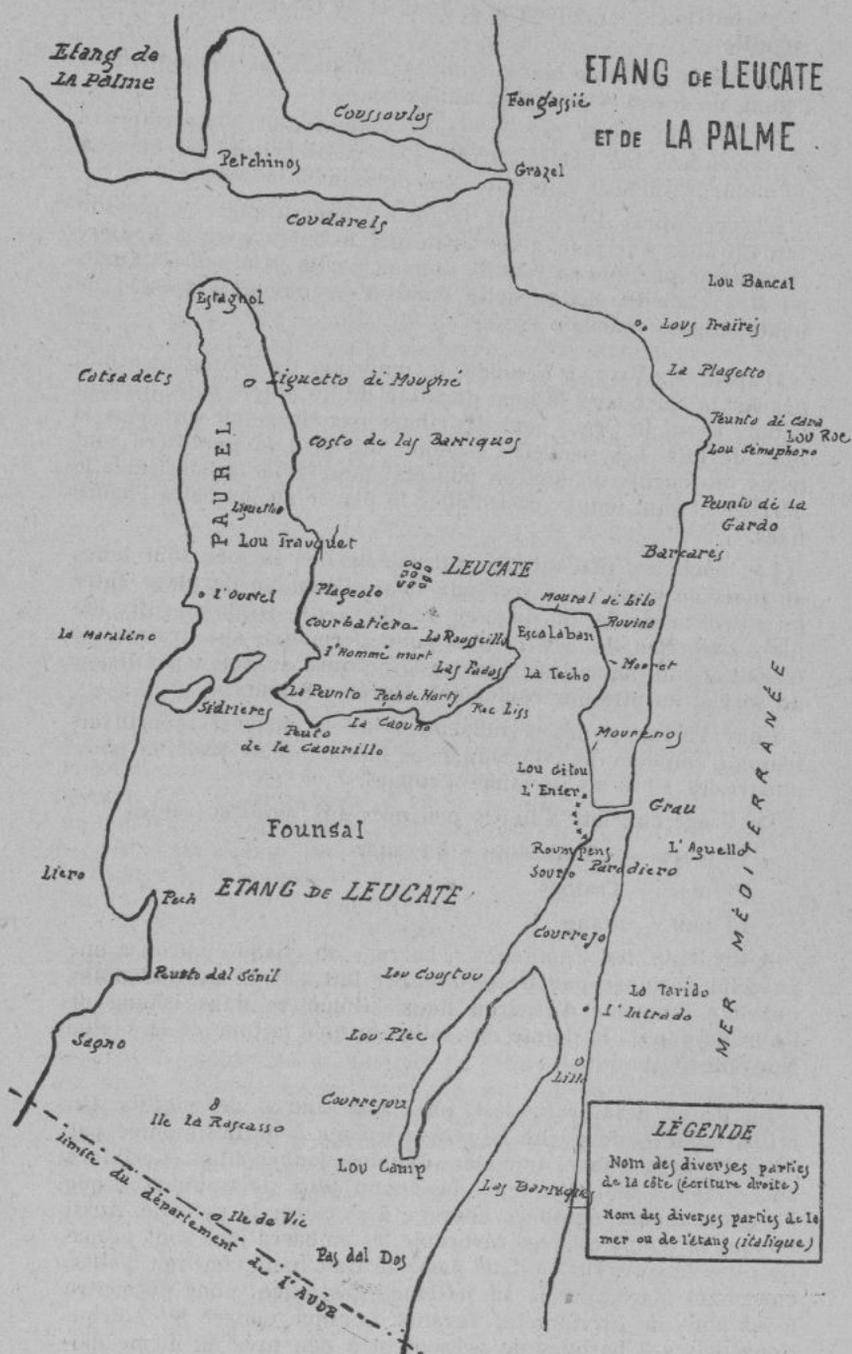
Dans leurs eaux territoriales les pêcheurs de Bage font trois barrages avec les filets : un en face de Bages; un deuxième (Tamaris) le long de la côte nord de l'île de l'Aute; un troisième (du Vivie) de l'île de l'Aute à la presqu'île des Oulous, à l'embouchure de la Berre.

Selon le nombre de pêcheurs la prud'homme partage les eaux : 50 pêcheurs par exemple : 50 lots par barrage. Ces lots sont numérotés, et délimités par des roseaux secs plantés. Au début de septembre les pêcheurs tirent leur lot au sort devant l'assemblée des prud'hommes présidée par l'administrateur de la marine assisté du syndic. Cela se fait très sérieusement car certains lots peuvent, si le temps est propice, rapporter un millier de francs par semaine. Par suite de la hausse ou de la baisse des eaux les numéros extrêmes sont plus étendus que les autres. De ce fait, si les eaux restent hautes ces lots ont une plus grande étendue et la pêche y est plus fructueuse.

Les lots les plus recherchés sont :

1^{er} barrage : les numéros 1, 2, 3, 4, 5, (loup, lisse)

2^{me} barrage : les numéros 1, 2, 3, et 50 (sole, anguille)



3^{me} barrage : les numéros 1, 2, 49 et 50 (loups, gros poissons, anguille).

En été le poisson blanc : mulets, lousps... est répandu dans l'étang de façon à peu près uniforme.

Le moment de la grande pêche s'étend du 15 septembre à fin novembre. Les gelées l'arrêtent, la glace brisant les filets. A ce moment a lieu la migration des poissons à la mer.

L'hiver, après les grands froids et bourrasques, le poisson voulant aller à la mer, mais arrêté par le barrage de la Nadière se ramasse presque en totalité dans la partie dénommée l'Angle, où il est abrité, cette partie étant à ce moment tapissée de hautes algues marines (SIRE).

D'après M. VALS, à Leucate, les endroits de l'étang mentionnés sur la carte sous le nom de Gitou de Paradière (filet barrant l'étang avant le Grau) sont distribués par tirage au sort sous le nom de lots. Les pêcheurs prenant un lot à la paradière sont tenus de fournir un filet en bon état pour aider à constituer le barrage et sont tenus aussi d'aller le placer au jour et à l'heure fixés.

Les pêcheurs plaçant des « trabacous » à la mer sont tenus au mois de mars de « tirer aux lots » l'étendue de plage entre la « Peunto de la Gardo » et « Lillo ». La distance entre les filets doit être de 300 mètres pour permettre aux traînes de travailler. La place des traînes est indiquée au début par tirage au sort et ensuite par roulement. Durée : 8 jours.

Pour l'étang et les « trabacous » de la mer, si le mauvais temps n'empêche pas d'occuper les lots à la date fixée, la place appartient alors au premier occupant.

Le tirage aux lots a lieu à peu près aux dates suivantes :

1^{er} mars — « Trabacous » à la mer.

1^{er} mai — Traînes.

15 août — Etang.

A Gruissan, les « pantanos », barrage où chaque patron a une parcelle désignée par tirage au sort fait par la prud'homme, ont une longueur d'environ deux kilomètres dans l'étang de l'Ayrolle depuis la pointe des salins jusqu'à la tour de la Vieille Nouvelle (CARBONEL).

La pêche à la traîne est aussi une source de conflits. On utilise pour cette pêche la grosse barque à quille, montée par 10 à 15 personnes : hommes, femmes, jeunes filles. Certaines anses étant, selon l'époque, beaucoup plus poissonneuses que d'autres, chaque équipage cherche à s'assurer la priorité. Aussi lorsque le temps est jugé favorable les embarcations sont préparées dès le soir. Un veilleur passe la nuit dans chacune d'elles, cherchant à tromper la surveillance des autres pour permettre à ses amis de prendre les devants. Lorsque malgré les précautions prises 2 barques de présentent à peu près au même mo-

ment à l'entrée d'une anse, la première, plutôt que d'abandonner la partie pour aller ailleurs, pénètre dans la zone convoitée et en chasse le poisson à l'aide des perches. On s'injurie de bord à bord. Et dès lors, d'anse en anse, c'est à qui empêchera les concurrents de remplir leur filet. La poursuite dure quelquefois toute la journée, 12 heures de rame ou de voile. A l'arrivée au village, les injures redoublent et la dispute s'achève en bagarre. On se bat à coups de rames et de seaux. (SIRE).

Chaque village a sa parcelle limitée. Mais selon la tenue du poisson, les pêcheurs cherchent à pêcher, la nuit, dans les parcelles voisines. Pour empêcher le braconnage des pêcheurs de la Nadière, la Prud'homme de Bages qui englobe Bages et Peyriac, prend en temps voulu un arrêté défendant la pêche nocturne. Ainsi ceux de Bages et de Peyriac ne peuvent sortir la nuit dans leurs eaux. Mais ceux de la Nadière non plus. (SIRE).

A Leucate, pour les traînes, le patron pêcheur qui refuse de quitter sa place doit payer en plus la nuitée « neitado » à celui qu'il a empêché de travailler. (VALS).

Autrefois la pêche était formellement interdite le dimanche.

On raconte encore l'anecdote suivante : Un dimanche matin, malgré l'interdiction, un pêcheur sort avec son bateau et va pêcher au gangui (arrêt trainant). Au sortir de la messe les autres pêcheurs l'aperçoivent au large. Indignation générale. L'un d'eux (profitant peut-être de l'occasion pour assouvir une vieille rancune) monte sur son bateau à quille ; lesté de 6 à 700 k. de pierres, largue la voile et se met à la poursuite de l'autre barque. Celle-ci se trouvant, à cause du filet, dans l'impossibilité de manœuvrer rapidement, le poursuivant le remonte, le dépasse, prend du champ, vire de bord, brasse la voile, le prend par le travers et le coule.

On raconte aussi l'histoire d'un autre bateau coulé, mais sans l'excuse d'une tradition violée. Un pêcheur rentre avec un betton neuf qu'il est allé prendre à la Nouvelle. C'est un événement. On s'approche du betton, on l'examine, on discute. Seul un vieux pêcheur avare, farouche, un peu sorcier, craint de tous, se tait et hausse les épaules. Le lendemain, première sortie du béton neuf pour la pêche. Tous les pêcheurs sont là. Accord à peu près unanime : il a bonne tenue. Le vieux sorcier se dirige alors vers sa vieille barque :

« Tu sors lui demande-t-on ?

« Oui. Il faut voir si le bois neuf vaut mieux que le vieux... »

...Et il coule le betton neuf.

(SIRE).

2. Dans l'étang de Leucate, la traversée du « Pèch » à la « Punto » et celle du « Founsal » par tempête sont considérées comme particulièrement dangereuses. Dans la même localité, la traversée du « Bancal » en mer est redoutée en raison des nombreux naufrages qui s'y seraient produits à une époque ancienne. (VALS).

Dans l'étang de Bages, la navigation est assez difficile (surtout pour les non professionnels) dans la région de Rémouli : à cet endroit les collines situées aux abords immédiats de l'étang impriment au mistral un mouvement giratif provoquant de grosses risées et des tourbillons.

La navigation entre Bages et Montfort présente aussi quelque danger pendant l'Equinoxe de mars.

Un deuxième Rémouli, au nord de l'île de l'Aute est dangereux par temps de marin.

Enfin, par très fort vent de marin, les pêcheurs de la Nadière peuvent rester plusieurs jours isolés dans leur ilot.

Par fort temps de brouillard les cloches sonnent pour indiquer la direction du village. (SIRE).

A noter que les pêcheurs à la traîne de Leucate ne vont jamais « a bol » lorsque l'on voit des éclairs à la montagne : « dans un orage on ne sait jamais ce qu'il y a » disent-ils (VALS).

**

3. Au témoignage de M^{lle} J. NARBONNE, les gens de mer ont toujours eu une dévotion spéciale à la Vierge. Dans l'Aude, tout le monde connaît le petit sanctuaire de Notre Dame des Auzils situé sur le roc de Saint-Salvaire, à quatre kilomètres de Gruissan. Lorsque les jeunes filles du pays vont visiter la grotte au-dessus de laquelle est édiflée la petite chapelle des Auzils, elles ne manquent pas de prendre un caillou pour le lancer avec force sur le rocher du fond de la grotte en disant :

« *San Salvaire*
« *douno-me un fringaïre*
« *ou te fiqui un pic*
« *sul nic* ».

« Saint Salvaire, donne-moi un amoureux ou je te fiche un coup sur le nez. »

M. A. CARBONEL signale le pèlerinage des pêcheurs de Gruissan à Notre-Dame des Auzils, le lundi de Pâques, jour où l'on célèbre une messe. Ceux qui s'y rendent comme pénitents font la route à pied. Il y a une quarantaine d'années environ, le curé allait en procession jusqu'à la sortie du village et on partait à pied. Une messe était célébrée à l'intention des pêcheurs et des marins morts ou naufragés en mer. Les marins permissionnaires étaient tenus d'y assister en uniforme et quatre pêcheurs ou marins tenaient un drapeau tricolore pendant l'offrande où l'on baisait la relique.

Le pèlerinage se renouvelle le lundi de Pentecôte et le pre-

mier dimanche de septembre (N. D. de septembre). Après l'office, le curé sort de la chapelle placée face à la mer, dit l'absoute des morts et bénit la mer. Il n'y a pas d'immersion, car la mer est à quatre kilomètres à vol d'oiseau.

Le même M. CARBONEL nous raconte ainsi la fête de Saint-Pierre qui a lieu à Gruissan le 29 juin.

Le buste de St-Pierre est doré, la tête surmontée d'une couronne, tenant dans la main gauche les clés du Paradis et de l'autre un bouquet. Il porte une robe de velours dont la couleur change chaque fois que la robe étant usée est remplacée. Elle est généralement offerte par la femme d'un « patron ». C'est un honneur que l'on se dispute encore à l'heure actuelle.

Autrefois, on allait chercher le buste de St-Pierre. On partait de l'église en cortège, précédé d'une musique (contrebasse à cordes, basse, deux clarinettes, deux violons, un piston, en tout six à huit musiciens non costumés). Le drapeau de St-Pierre qui est blanc et rouge partagé diagonalement avec une image de St-Pierre au milieu. Un drapeau tricolore et les enfants porteurs de petits drapeaux. La barque de St-Pierre, petite barque dorée de 50 à 60 centimètres avec voilure et instruments de pêche et un petit St-Pierre qui tient le gouvernail, le tout porté par un pêcheur.

Le prêtre en habits sacerdotaux.

A la prud'homme, ce cortège précédait le buste de St-Pierre qui lui-même était suivi par les trois juges : Président et Juges en costume. Le Président en toque et toge bleues, les juges en toge et toque noires, galon d'argent. Venait ensuite le syndic, le garde maritime, les autorités. Les douaniers formaient la garde d'honneur de chaque côté de St-Pierre. Ils étaient en armes. St-Pierre était placé sur un brancard porté par quatre pêcheurs ou fils de pêcheurs.

Ce cortège était suivi par les pêcheurs et la population.

A l'église, on déposait St-Pierre dans le chœur. Il y avait une grand'messe chantée et au moment de l'offrande chaque pêcheur se rendait à l'offrande en tenant d'une main la barque emmanchée et de l'autre un cierge allumé. La musique jouait des airs anciens « scottisch e St-Pierre » pour balancer la marche de chacun la barque étant très lourde. Chacun au passage s'inclinait devant chaque saint, puis devant le prêtre et allait baiser la relique de St-Pierre présentée par le prêtre. Après les hommes, venaient les femmes des pêcheurs et marins. On considérait qu'aller « offrir » portait bonheur. On disait que ceux qui n'allaient pas offrir n'auraient rien, c'est-à-dire pas de poisson.

Cette cérémonie attirait beaucoup de curieux qui donnaient chacun leur avis sur la façon dont se comportaient ceux qui allaient « offrir ».

La cérémonie terminée, on laisse St-Pierre à l'Eglise ainsi que le curé, et on ramène les prud'hommes en cortège à la prud'homme ;

Distribution de pain bénit à l'église et dans le village où c'est l'occasion d'une quête pour le tronc de St-Pierre.

Aux vêpres, on chante le cantique de St-Pierre après quoi on fait une procession dans le village en chantant le cantique accompagné de la musique et on amène St-Pierre au pont, face à la mer et on fait semblant de jeter les clés de St-Pierre à la mer pour que le poisson rentre.

On dit : « Tant que Sant Pierre es pas passat auren pas de peis. »

On n'immerge pas les reliques.

Actuellement, la seule différence est que le prêtre en habits sacerdotaux ne va pas chercher St-Pierre et ne va pas à la procession. Il s'y rend en simple soutane et pas officiellement. De plus, depuis quelques années on fait un banquet, entre pêcheurs. Il y a même deux ans, il s'est formé une flottille pour accompagner St-Pierre de Gruissan à la Mer, Gruissan distant de 2 kilomètres, la musique avait suivi dans une barque.

A Bages, une aimable tradition qui disparaît, voulait qu'autrefois tous les habitants pussent manger du poisson pour la Saint-Pierre. Au besoin, les pêcheurs le fournissaient gratuitement aux familles pauvres.

Dans la même localité, les naissances et les baptêmes ne présentent rien de particulier. Pour les mariages, on avait coutume, une semaine avant, de réunir les invités, amis et amies du garçon et de la jeune fille (huit à dix couples), ils se rendaient chez les personnes indiquées par les deux familles respectives et leur disaient : « Nous venons vous inviter pour la noce ». On les priait de s'asseoir, on buvait du grenache et à chaque maison c'était à peu près la même chose. Le jour du mariage on jetait des amandes sur tout le parcours et le soir on allait porter la soupe à l'ail aux mariés quand ils étaient au lit. Cette coutume n'a disparu que depuis la dernière guerre de 1914-19.

Pour les funérailles, les parents avaient l'habitude de crier, et plus on criait, plus la douleur paraissait grande. On portait des cierges allumés dans des chandeliers de laiton ou de verre, et plus il y avait de cierges allumés dans la salle de la maison où le corps était exposé, plus la famille jouissait d'estime dans le village, puisqu'on mesurait cette estime au nombre de cierges apportés par les visiteurs. Cette coutume a été aussi abandonnée depuis la guerre de 1914-19.

Beaucoup de pêcheurs portaient des boucles d'oreilles en or. On croyait qu'elles préservaient des maux d'yeux. C'est une coutume grecque d'après l'abbé SIGAL. Elle a disparu depuis une dizaine d'années.

B. — Le poisson

4. Voici d'après M. VALS les poissons, les mollusques et les crustacés que l'on pêche habituellement à Leucate :

Étang) anguille grise, *anguialo fino* ou *canabèlo* ; anguille verte, *anguialo groussièro* ; anguille grasse et verte, *carròs* ; petite anguille, *anguialou* ; bar loup *loubarrou*, *saupet* ; carrelet, *rasclou* ; dorade, *daurado* ; petite daurade *saucanèlo* ; gobie, *bounhou* ; *joël*, *juèl* ; muge ou mullet, *lisso*, *cabot*, *butado* ; plie, *plano* ou *passard* ; sole, *solo* ; petite sole *palaigou* ; turbot, *roum*, *roumatèu* ; cardium, *bourdo* ; clovisse, *arcèli* ; grosse clovisse, *palourdo* ; couteau, *coutèl* ; crabe, *cranquet* ; crevette, *cambet* ou *camaroto* ; méduse, *poto*.

Mer) aiguillat, *agulhat* ; anchois, *anchoio* ; aphie, *agulho* ; barbue, *roum*, *clavelat* ; baudroie, *bouldroi* ; bogue, *bogo* ; capelan, *capelan* ; congre *coungre* ; demoiselle, *metge* ; dorade, *aurado*, *auradèlho* ; dorée, *peis de Nostre Senhe* ; espadou, *peis d'espaso* ; exocet, *peis volant* ; girelle, *girèlo* ; grondin gris, *caboto* ; grondin rose, *caboto roujo* ; hippocampe, *chabal de mar* ; labre, *roucau* ; limande, *limando* ; petite limande, *perpeïre* ; maquereau, *vairat* ; petit maquereau, *vairadèl* ; melleite, *meleto* ; merlan, *merlan* ; pelamide, *pelamido* ; pagel, *pagèl* ; raie, *rajado*, *pelouso*, *choucho* ; rascasse, *escourpo* ; rouget, *rouget* ; gros rouget, *barbèu* ; roussette, *gatou pastril* ; sargue, *sarg* ; sardine, *sardo* ; petite sardine, *amplio* ; saurel, *saurèl*, *saurèlhou* ; thon, *toun* ; torpille, *vaco* ; vive, *iranho* ; ascidie, *vichut* ; calmar, *calamàs* ; petit calmar, *calamarino* ; conque, *cargau de mar* ; huitre, *uitro* ; moule, *muscle* ; murex *biou* ; oursin, *oursin* ; patelle, *manilhou*, *arapedo* ; pecten, *cauquillo de Sant-Jacques* ; poulpe, *poufre* ; seiche, *sépio* ; petite seiche, *sepiou*, *sepiounet*, très petite seiche, *boulherot* ; crabe, *cranquet* ; gros crabe, *tourtèl* ; crevette, *cambet* ou *cambaroto* ; homard, *lambran* ; langoute, *langousto* ; langoustine, *cigalo*.

Ce sont à peu près les mêmes espèces que l'on capture dans les autres localités de l'Aude.

Pour donner une idée exacte de l'importance de la pêche sur le littoral audois, nous allons reproduire la statistique du quartier de Port-Vendres pour l'Aude, pendant la première quinzaine du mois d'août 1939 :

A Leucate. — 6.420 kilos de poissons divers dont :

En mer : 30 kilos de turbots vendus à 12 fr. le kilo ; 55 kilos de carrelets ou plies à 8 fr. ; 145 kilos de soles à 16 fr. ; 600 kilos de raies à 4 fr. ; 200 kilos de mulets à 6 fr. ; 160 kilos de bars à 12 fr. ; 2.300 kilos de maquereaux à 5 fr. ; 700 kilos de sardines à 3 fr. 50 le kilo ; 20 kilos de langoustes et homards à 35 fr. le kilo ; 1.400 kilos de divers, vendus à 5 fr. le kilo.

En étang : 340 kilos d'anguilles vendues à 4 fr. ; 175 kilos de mulets à 6 fr. ; 15 kilos de bars à 12 fr. ; 200 kilos de daurades à 10 fr. et 50 kilos de divers à 5 fr. le kilo.

56 bateaux ont pris la mer. Le rendement a été excellent au début de la période et déficitaire en fin de quinzaine.

La Nouvelle. — 8.757 kilos de poissons divers, dont :

En mer : 49 kilos de turbots vendus à 10 fr. le kilo; 66 kilos de carrelets ou plies à 7 fr.; 209 kilos de soles à 12 fr.; 486 kilos de raies à 4 fr.; 313 kilos de mullet à 10 fr.; 198 kilos de bars à 10 fr.; 1.673 kilos de sardines à 2 francs; 2.131 kilos de divers, à 5 fr. le kilo.

En étang : 264 kilos d'anguilles, à 4 fr.; 245 kilos de mullets, à 10 fr.; 45 kilos de bars à 10 fr.; 376 kilos de divers à 5 fr. le kilo.

A Gruissan. — 95.765 kilos de poissons divers dont :

En mer : 325 kilos de soles vendues à 14 fr. le kilo; 350 kilos de raies à 2 fr.; 190 kilos de mullets à 6 fr.; 95 kilos de bars à 12 fr.; 650 kilos de maquereaux, à 6 fr.; 90.000 kilos de sardines à 3 fr. le kilo; 1.600 kilos de divers à 5 fr.

En étang : 1.550 kilos de mullets à 6 fr.; 950 kilos de divers à 2 fr. le kilo et 550 kilos de bars à 10 fr. le kilo.

5. L'élevage du poisson et l'usage des viviers ne sont pas connus dans l'Aude.

6. Il arrive parfois que des poissons ou des animaux marins étrangers à nos régions apparaissent dans nos parages. C'est ainsi qu'il y a une quarantaine d'années un cachalot s'est échoué sur la plage de Gruissan. De même un poisson-lune s'est jeté à la côte, il y a deux ou trois ans.

On considère la pêche des chiens de mer (gats) comme un signe de mauvais temps.

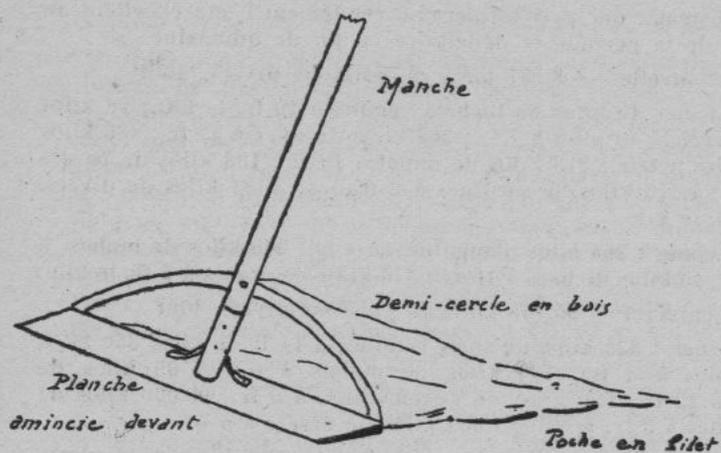
C. — La Barque de pêche

7. A Leucate, on utilise les embarcations suivantes : la *barco* ou *sardinal* pour la pêche en mer, la *beto*, la *betouno*, plus petite, et le *betou*, ou *nègo-fol* encore plus petit, pour la pêche dans l'étang. (VALS).

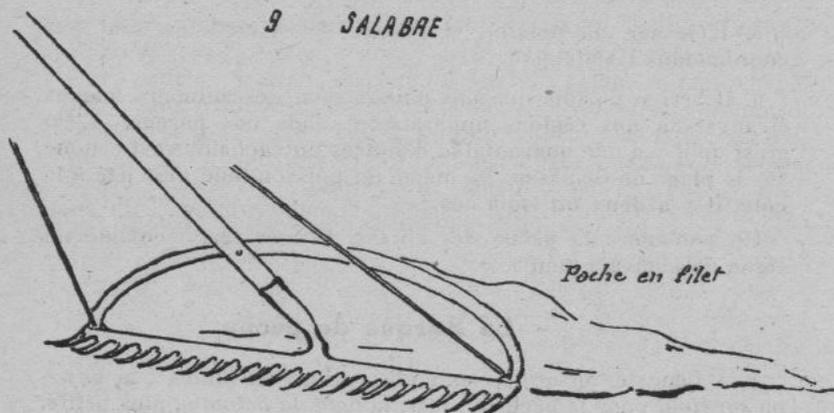
Les pêcheurs de Bages emploient trois sortes de bateaux : le *batèu* (bateau à quille) : longueur 11 m., largeur 2 m. 20, tirant d'eau 0 m. 50. Cette embarcation est pontée ou non; elle est en voie de disparition; la *beto* à fond plat de 5 m. 50 de long et de 1 m. 40 de large; le *betou*, de 4 m. 25 de long et 1 m. 10 de large. (SIRE).

A Gruissan, on connaît quatre sortes de barques : la *traïno* de 44 empan (8 à 9 m.), le *porto-peis* ou *barqueto* de 30 empan. Ces deux types sont pontés et à quille. La barque pointue qui sert pour la pêche aux pièces en mer. Les *betous* petites barques qui servent pour aller relever les pantanes (CARBONEL).

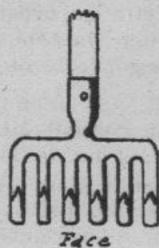
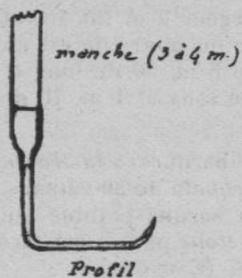
Aux Cabanes de Fleury, on distingue deux types de barques : la nacelle à fond plat ou *beto* longues de 16, 24, ou 28 empan (empan 25 cm), le *sardinal*, bateau à quille ponté de 8 à 14 m. de long pouvant affronter la haute-mer (BOURJADE).



9 SALABRE



11 LA TENILHO



10 MA DE FERRE

Voici une description sommaire de la *beto* avec ses diverses parties:

Dans la coque, on distingue : l'étrave, *pè de rodo de davant*; l'étambot, *pè re rodo de darrè*; le haut de l'étrave, *capoun*; le fond du bateau, *pla*; la partie de la coque qui plonge dans l'eau, *aigos mortos*; varangues, *amadiès*; les montants de bois soutenant le plancher de la tille, *murguetos*; la bande de bois fixée sur les varangues et qui fait le tour du bateau, *talaboucal*; le petit plancher triangulaire qui couvre l'arrière du bateau, *marcho-pè*; le petit plancher qui couvre l'armoire à vivres, *cenou*; plancher du bateau entre le *cenou* et le mât, *palhòu*; la pièce de bois fixée sur les varangues du fond du bateau et percée d'un trou dans lequel on place le tenon du mât, *palomolo*; banc percé d'un trou dans lequel on place le mât, *banc d'albourà*; la planche placée sous le *banc d'albourà*, *respalmo*; tille, plancher couvrant l'avant du bateau, *taume*; bordage du bateau qui supporte les tolets et couvre la membrure, *courredou*; dalots, *dalots*; la planche posée au-dessus de la tille surmontant le bordage à la proue destinée à arrêter l'eau des vagues, *paromar*; les tolets, *escaumes*; l'arseau, *estrop*; la proue, *pro*; la poupe, *poupo*; le chevillot à l'arrière du bateau où l'on attache la corde de la voile, *cavilhot*.

Le gouvernail, *timou*, comprend les parties suivantes : la barre, *ourjau*; les aiguillots, *aguhots*; les anneaux de fer dans lesquels tournent les aiguillots, *femetos* ou *armètos*.

Le mât, *aubre*, repose par son talon sur la *paromolo* et traverse le *banc d'arbourà*, il est terminé par une pièce de bois rapporté dans laquelle est placée une poulie, *caucet*; la poulie placée dans le *caucet* au sommet du mât, *ria*. La vergue, *anteno*, est fixée sur le mât par la drosse, *trosso* ou *albà*, à l'aide de la *cosso*. Elle est prolongée par l'*espigot*. Une corde fixée à la vergue vient s'attacher à l'arrière par l'*ost*. Une seconde corde, *drisso*, passant dans le *ria* permet de soulever la vergue ou de l'abaisser. L'*escoto*, fixée au *cavilhot* maintient la voile du côté de la poupe, tandis que *las orsos* la fixent à la proue. La voile, *velo*, est la voile latine triangulaire, elle comprend le bord inférieur *gratiu*; le bord supérieur le long de la vergue, *atenant*; la voile du côté de la vergue porte une double rangée de *trassairols* ou *terçairols* qui sont destinés à diminuer la surface de la voile quand il fait trop de vent. Enfin les *matafius*, garcettes, cordes qui servent à fixer la voile sur l'antenne.

L'embarcation est armée à l'aide des accessoires suivants : le grappin et sa corde, *lou fène*; les rames, *lous rems*; la perche *la crosso*, *perjou* ou *partego*; l'écope, *l'agoutal*, le lest, la *sourro*.

La voile latine se met par tous les temps, à moins que ceux-ci ne dégèrent en ouragan. Certains pêcheurs la gardent même dans ce dernier cas, mais alors, ils la tiennent très basse à la main, prêts à la lâcher si c'est nécessaire.

La voile est tendue, quand il y a peu de vent et qu'il y a peu de vagues; elle est abaissée, quand il fait beaucoup de vent (sur

les petites voiles de Bages on ne prend pas de ris); elle est ramassée quand on s'arrête ou qu'il faut gagner le môle à la perche.

La pêche se modernise de plus en plus; les barques sont presque toutes munies d'hélices et de moteurs à essence. La voile n'est plus utilisée que par vent favorable.



Voici les diverses expressions se référant à la manœuvre de la barque : hisser la voile, *issà*; baisser la voile, *amainà*; mettre l'embarcation à l'eau, *avarà*; aller vers le vent, *tirà de l'orso*; aller dans le sens du vent, *poujà*; louvoyer, *faire un bord*; voile contre la vergue, *velo sus l'aubre*; voile à moitié lâchée, *amoulat en crous*; prendre un ris, *faire lou trassairol*; baisser un peu la voile, *arrasà*.



8. A Leucate, les barques sont construites sur place. Celles qui le sont exceptionnellement à La Nouvelle et à Saint-Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales) diffèrent un peu par leurs formes. Les contrats de construction se font verbalement (VALS).

A Gruissan, il en est de même. Le bois de construction vient de Narbonne, mais celui qui sert pour les membrures qui sont les parties essentielles, est fourni par les oliviers du pays. Il n'y a qu'un seul fabricant d'embarcations qui exerce son métier de père en fils. Les marchés sont conclus de gré à gré et verbalement. On évalue les dimensions en empan (pans) de 25 cm. Le paiement a lieu à la livraison (CARBONEL).



9. Les cérémonies religieuses au moment de la mise en service d'une barque de pêche ont entièrement disparu. Le grand père de M. VALS, âgé de 75 ans, se souvient d'en avoir vu seulement deux depuis 60 ans. Le prêtre accompagné du parrain et de la marraine se rendait au « barcarès » de Leucate où avait lieu le baptême. M. GAZEL, vieux pêcheur ami de M. VALS, âgé de 70 ans, rapporte que, lorsqu'il était mousse, on plaçait sur la proue du « sardinal » un crucifix ou une statue de saint que le patron lui recommandait de surveiller particulièrement.

Il y a une trentaine d'années, nous dit M. CARBONEL, à Gruissan, on a procédé au baptême de la plus grosse barque de traine « La Paix ». Depuis lors on n'a pas construit de nouvelle grosse traine. La mise en service des petites barques ne donne lieu à aucune cérémonie.



Les embarcations reçoivent des désignations très variables suivant la fantaisie du patron pêcheur.

Voici les noms de quelques embarcations classées sous diverses rubriques

Mythologiques. Eole, Eros, Vénus.

Historiques. Colbert, Pasteur, Jeanne d'Arc, Bayard, Baudin, Bouvet.

Politiques. Sarraut, Gautier, Lénine, Camille Pelletan, Edgard, André.

Philosophiques. Vérité, Progrès, Raison, Patrie, Travail, Misère.

Poétiques. Plaisir, Caprice, Destin, Orage, Aurore, Aillée, Hiron-delle.

Géographiques. Vic, Prades, Py.

Présomptueux. Quand même, En avant.

Facétieux. Ba saï pas, Comme Vous.

Locaux. Plagette, Plageole.

Mélomanes. Tosca, Faust, Mireille, Mignon, Chorale.

Familiers. Josette, Mado, Nita, Suzette, Marie, Marie-Jeanne, Albertine.

Cocasse. Titote.

Reconnaissant. Colomine (nom du constructeur).

(VALS-LEUCATE).



10. En général, la barque n'est pas assurée (VALS). Cependant, en cas de perte, les pêcheurs font une réclamation et touchent une indemnité. (CARBONEL).

D. — La Pêche

L'étude historique de la pêche sur le littoral audois est entièrement à faire. Les archives communales et notariales permettraient certainement de faire une ample moisson de renseignements.

Nous citerons seulement les notes recueillies par M. SIRE sur la pêche dans l'étang de Bages au milieu du xv^e siècle à propos de différents survenus entre le vicomte de Narbonne, les consuls de la même ville et les pêcheurs de Bages.

Dans un accord conclu le 18 octobre 1443 entre le vicomte de Narbonne, Guillaume de Tynière, divers habitants de la commune de Gruissan et les consuls de Narbonne pour faire maintenir le droit de libre pêche dans l'Etang de Bages, nous trouvons les renseignements suivants :

Droit de *ramade* ou de *ramate* : comprenait plusieurs facultés distinctes : 1° attribuait aux usagers le pouvoir de couper le bois nécessaire pour la confection des *ramates* : espèces de poches formées de gaules d'osier d'où le poisson ne pouvait sortir après y avoir pénétré.

2° la faculté de pêcher au moyen de ces ramates et de disposer les dites *ramates* dans telle partie convenue de l'étang qui prenait de ce fait le nom de *ramate* et qu'on entourait de pieux mobiles fichés en terre. Tout l'espace entouré par ces pieux et ces pieux eux-mêmes étaient appelés *ramates*.

3° Enfin pour le seigneur le droit de *ramate* n'était autre

chose que le produit en nature qu'il en retirait annuellement, la faculté d'autoriser ou d'interdire la construction des ramates.

Dans les termes dont se sert le Vicomte pour faire l'exposé de son droit de ramate se trouve la définition de la ramate pêcherie : « donner, remettre, accorder soit l'emphytéose perpétuelle ferme soit certaines parties de l'étang lui-même voisines de son domaine... à qui il voudrait, avec tous les droits du possesseur, et d'y accorder aux mêmes personnes le droit de pêcher avec des filets déterminés, dits : tessures, pantanes, ramates ou de tout autre genre de filets, et pareillement le droit d'établir et disposer des ramates, soit, en manières de ramates en disposant des bâtons en vue de pêcher dans le même étang avec les dites pantanes et tessures, au gré des emphytéotes ».

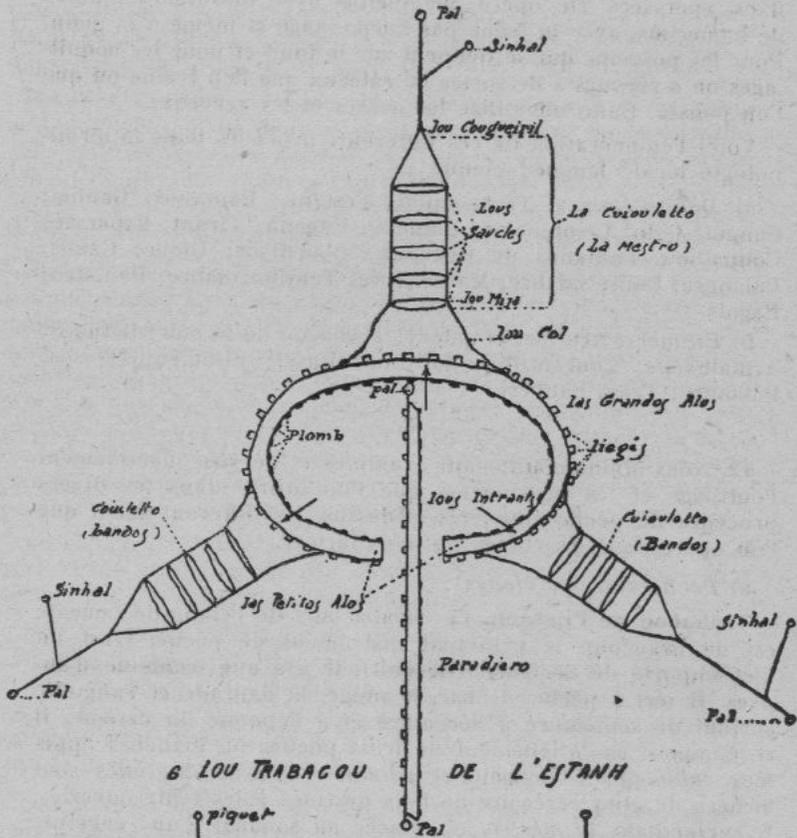
A cette prétention du vicomte les consuls répondaient qu'entre autres libertés, franchises, privilèges et prééminences qu'ils avaient à raison de leur consulat qui relevait du roi seul, ils avaient la faculté de la pêche dans l'étang de Bages sur toute son étendue, sans aucune redevance au profit de qui que ce soit et avec le pouvoir de défendre d'y établir des ramates ou d'y pêcher à la pantane, à la ramate ou autres engins prohibés; que c'était en vertu de cette faculté qu'en 1441, parcourant l'étang à l'effet d'y assurer le libre exercice de la pêche aux habitants de Narbonne ils avaient fait détruire et renverser des ramates qui avaient été établies dans l'étang.

Par cet accord il était convenu que l'archevêque de Narbonne, le Vicomte et autres seigneurs de l'Etang ont chacun dans sa juridiction le droit de bailler en acapit ces ramates, moyennant le paiement d'un cens annuel fixé à la 11^{me} partie du produit, que seuls lesdits seigneurs auront le droit de lods et d'entrée de ces ramates, ainsi que le droit de rétention et de prélation de ces ramates qu'on pourrait consentir les emphytéotes; que les consuls de la ville de Narbonne ne pourront prétendre de ces emphytéotes que la 15^e partie du poisson pêché dans lesdites ramates; que les ramates peuvent être vendues à qui que ce soit; que les acquéreurs seront mis au compoix de Narbonne pour y être imposés; que les habitants de Narbonne et de tous autres lieux sans distinction pourront pêcher dans l'étang avec les filets permis et que s'il arrivait qu'un ou plusieurs seigneurs ayant juridiction sur l'étang ne voulussent ni donner en emphytéose tout ou partie de la pêche, ni autoriser les ramates et privassent ainsi par ce refus les autres seigneurs de la tasque qu'ils ont le droit de percevoir et la ville de Narbonne de la 15^e partie du produit, l'archevêque et les consuls devraient les y contraindre par la voie judiciaire.



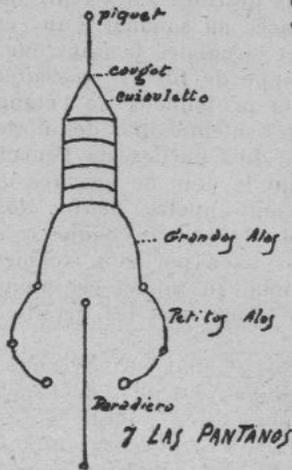
11. La plupart des procédés de pêche sont utilisés sur le littoral audois. Ils diffèrent selon que la pêche a lieu en mer ou dans les étangs, selon la nature des espèces de poisson que l'on veut capturer et selon leur habitat. On tient encore compte de la saison et des migrations qu'effectuent certains d'entre eux.

Le plus souvent on se sert de filets : filets trainants, filets

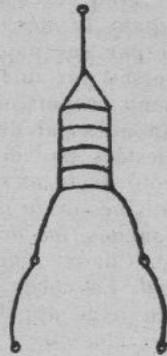


6 LOU TRABACOU

DE L'ESTANH



7 LAS PANTANOS



8 LOU GANHEL

fixes, éperviers. On opère quelquefois avec des lignes munies de hameçons, avec la foène par harponnage et même à la main. Pour les poissons qui se tiennent sur le fond et pour les coquillages on a recours à de sortes de râteaux que l'on traîne ou que l'on pousse. Enfin on utilise les nasses et les verveux.

Voici l'énumération de ces différents procédés dans la terminologie locale languedocienne :

a) *Dans l'étang* : Trabacou de l'estanh; Pantanos; Ganhèl; Gangui; Gato; Lieutenents; Batudos; Engenh; Tirant; Esparviè; Coupalhou, Pantanos de Gruissan; Bourdigos; Globe; Canos; Palangre; Lum; Salabre; Ma de ferre; Tenilho; Sabre; Panièiro; Fagots.

b) *En mer* : Art, (art et gatèu); Trabacou de la mar; Batudos; Armalhados; Courentilho; Sardinal; Rasal; Fitouiro; Nansos; Palangre; Trai; Faubert.



12. Nous allons maintenant examiner et décrire succinctement l'outillage et les instruments que l'on utilise dans les divers procédés de pêche énumérés ci-dessus. Ils diffèrent selon que l'on opère dans les étangs ou dans la mer.

a) *Pêche dans les étangs* :

Trabacou de l'estanh. Le « trabacou » de l'étang de Leucate est de beaucoup le principal instrument de pêche. C'est un filet importé de Sérignan (Hérault), il y a une trentaine d'années. Il sert à pêcher le bar, le muge, la daurade et l'anguille surtout de septembre à décembre et à l'époque du carême. Il se compose essentiellement de trois poches ou manches appelées *cuiouletos* à Leucate et *pantanos* à Gruissan; elles sont armées de cinq cerceaux de bois destinés à les tenir ouvertes. La principale, *la mèstro*, est placée au sommet d'une enceinte constituée par une nappe de filet circulaire laissant une ouverture traversée par une autre nappe de filet, *la paradièro*. Ces nappes sont proportionnées à la profondeur de l'étang; elles sont maintenues par des piquets, soutenues par des flotteurs de liège et lestées par des plombs. Les parties de l'enceinte de chaque côté de *la mèstro* portent le nom de *grandos alos*, les parties voisines de *la paradièro* sont appelées *petitos alos*. Deux autres manches, *las bandos* sont placées de chaque côté de la paradière. Chaque *cuiouleto* est fixée par son sommet à un piquet, *pâl*. La corde qui l'attache au piquet est munie d'un flotteur en liège appelé *sinhal*. (Pour tous les détails voir la figure et le glossaire).

D'après M. Sire, à Bages, il existe une autre variété de cet engin appelé *trabaco*. Les mailles peuvent aller de 19 à 30 mm. pour les corps de filet. Les poches dites « derrières » sont de mailles plus petites et variées. Dans les *trabacous* de Bages pour la pêche à l'anguille, les mailles sont encore plus réduites : 14 mm.

Pantanos. les pantanes de l'étang de Leucate ne diffèrent du

trabacou que par la présence d'une seule poche ou *cuiouleto*. Utilisées de septembre en avril pour la pêche des anguilles, des bars, des muges, des daurades et des plies. (Voir la figure).

Ganhèl. Ce filet en usage à Leucate se compose d'une manche, *cuiouleto*, et de deux ailes. Il peut être fixe ou être traîné avec une embarcation lorsque le froid a tué le poisson (ailes plus longues). Ce poisson mort est désigné sous le nom de *caubèl*. Le *ganhèl* fixe est utilisé de septembre à décembre pour la pêche du loup, de la lisse et de la petite daurade. (VALS).

Gangui. Le gangui employé à Bages d'après M. SIRE ne diffère pas du *ganhèl*. C'est un engin fixe ou mobile selon les cas. Le gangui traînant comporte une poche de 10 m. de long munie de deux bras ou ailes garnies de liège et de plombs; il est tiré par un bateau à quille à l'aide d'une corde, *malho*, de 50 m. de longueur pour chaque aile. Cette pêche peut se pratiquer à peu près à toutes les époques : anguilles : en février, mars, avril, mai, quelquefois septembre et octobre; mulets, loups : novembre, décembre, janvier, février; soles, plies : juin, juillet. Cette pêche pénible et peu fructueuse tombe en désuétude.

Le gangui fixe diffère du précédent par sa manche qui comporte trois étranglements ou goulets. Elle est montée sur arceaux en lattes refendues de châtaignier.

M^{lle} NARBONNE décrit ainsi une autre pêche au gangui traînant dite pêche à la tartane. La partie inférieure du filet a des mailles de 20 mm., la partie moyenne de 23 mm. et la partie supérieure de 40 mm. Ce filet est tiré par une seule tartane; lorsqu'il était tiré par deux bateaux on désignait cette pêche sous le nom de pêche aux bœufs. Cette dernière est interdite.

Gato. La *gato* ou bourgin est un filet traînant analogue au gangui, mais à mailles fines de 8 mm; se traînant à dos d'homme et servant à pêcher surtout le joël et le petit poisson blanc (SIRE).

Lieutenants. Filet formé de deux manches et de deux ailes. Il n'est plus en usage. (Vals-Leucate).

Batudos. Les battues ou tramail sur l'eau s'emploient avec la *beto* et deux hommes. C'est un filet en nappe de 0 m. 50 de hauteur en mailles de 22 mm. ayant de chaque côté une nappe en mailles de 12 mm. monté sur cordes, liège et plomb. Il flotte en pièces de 25 m. de long réunies par jeux de 8 ou 10 pièces. Ce tramail s'emploie de jour avec vent et eau trouble; il se place et se relève toutes les 20 ou 30 minutes. On distingue un autre tramail dit à fond. Celui-ci est utilisé de nuit par grands froids, gelée blanche et eaux claires.

Les deux genres servent en été par beau temps. (SIRE-Bages). M^{lle} NARBONNE décrit ainsi la battue employée à Bages, à Gruissan et à Leucate : le filet est une entremaille faite avec un fil délié ayant 34 m. de long sur 0 m. 97 de hauteur. Les mailles de la nappe du milieu ont 40 mm. en carré et celles des deux côtés

ont des mailles de 13 mm. Sert à prendre du maquereau par temps calme et dans la belle saison.

M. VALS (Leucate) décrit la battue comme un filet formé de trois nappes : *lous armals*, mailles de 400 mm; *lou li*, mailles de 18 et 20mm.

Avec ce filet on pratique deux sortes de pêches :

Batre : lorsqu'il fait beau temps (bounaço), on écoute le poisson sauter; on le cerne avec les battues. On frappe dans l'eau et le poisson se prend dans les mailles.

Picado : En été, lorsqu'il fait bien chaud, avec le beau temps on cerne de la même manière le poisson à la côte. On opère de jour et de nuit. On prend ainsi les muges.

M. CARBONEL de Gruissan nous donne les indications suivantes : la battue est un filet qui se cale à la tombée de la nuit. A chaque extrémité, il y a un repaire en liège surmonté d'une cloche ou de vieilles boîtes de fer blanc pour permettre le repaire au son dans la nuit. Le mouvement de l'eau, le clapotis, faisant balancer le *gavitèl* ou bouée. Le pêcheur part dans son embarcation et pour effrayer le poisson fait du bruit soit avec la perche, soit avec le talon de ses bottes, un morceau de bois ou avec l'écope (agoutal).

Engenh. C'est un genre de filet en nappe qui sert à cerner le poisson au milieu de l'étang. Le pêcheur saute dans l'enceinte dans l'eau et prend le poisson à l'épervier ou au truble. (CARBONEL-Gruissan).

Tirant. Ce filet, dit M^{lle} NARBONNE, sert à pratiquer la pêche dite *à la sautado* dans l'étang de Gruissan de mai à octobre. Le tirant à 80 mailles de chute sur 2 m. 24 environ suivant la profondeur; sa largeur de 1 m. 94 au milieu se réduit à 1 m. 50 vers l'extrémité. Les mailles ont 16 mm. en carré. Destiné à flotter ce filet n'a pour garniture qu'un bandeau garni de liège à la tête, tandis que le pied est attaché en haut du tirant. On prend ainsi des loups et des muges.

Epervier. La pêche à l'épervier est très courante. Il est inutile d'en donner la description.

Coupalhou. Filet de pêche en forme d'entonnoir fixé à une perche. D'après M^{lle} NARBONNE, on pêchait autrefois à l'aide de cet engin les anguilles et les crevettes des étangs.

Pantanos. Les pantanes de Gruissan constituent un barrage où chaque patron a une parcelle désignée par tirage au sort fait à la prud'homme. Ce barrage a environ deux kilomètres de longueur; il est établi dans l'étang de l'Ayrolles depuis la pointe des salins jusqu'à la tour de la vieille Nouvelle (CARBONEL).

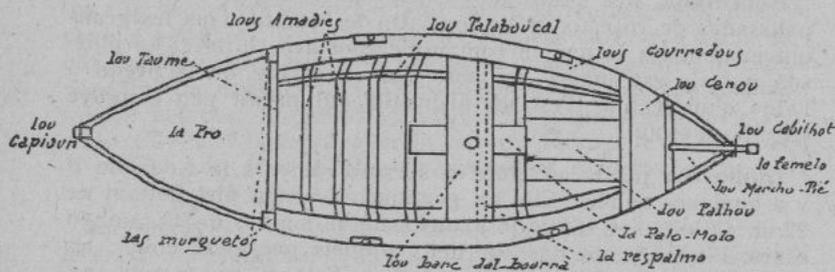
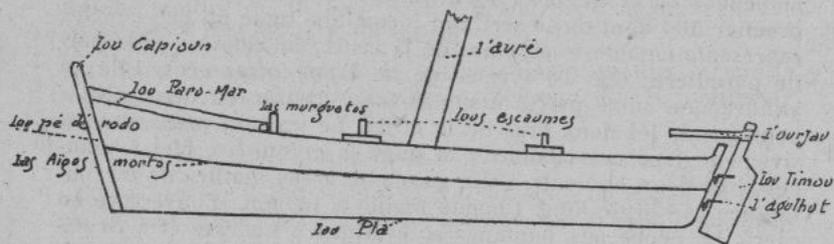
Ce même nom s'applique à un autre dispositif. Voici comment le décrit M^{lle} NARBONNE : « La pantane est un parc en forme de croix avec des pieux plantés dans la rase, de distance en distance, autour desquels on tend différentes sortes de filets qui forment des chambres pour conduire le poisson dans une

manche d'où il ne peut sortir une fois qu'il y est entré. Le premier filet dont on se sert, qui forme une ligne un peu courbe, représente comme le montant de la croix. On nomme cette partie paradrière; elle est formée de fil d'*aufe* assez gros. Elle va joindre une autre partie nommée *tour*, divisée en deux pièces pour garnir les deux bras de la croix. Le poisson passe successivement dans ces chambres et dans la *guiouneto*, filet à manche avec deux *boursals*. Cette guionette a 160 mailles de circonférence et 120 de long. Chaque maille a 13 mm. d'ouverture en carré. La pêche aux pantanes se pratique à Leucate et à Gruissan tous les ans au mois d'août. Le tribunal des prud'hommes de Gruissan constitue une commission qui se rend à Sainte-Lucie pour déterminer les places que doivent occuper les pêcheurs.

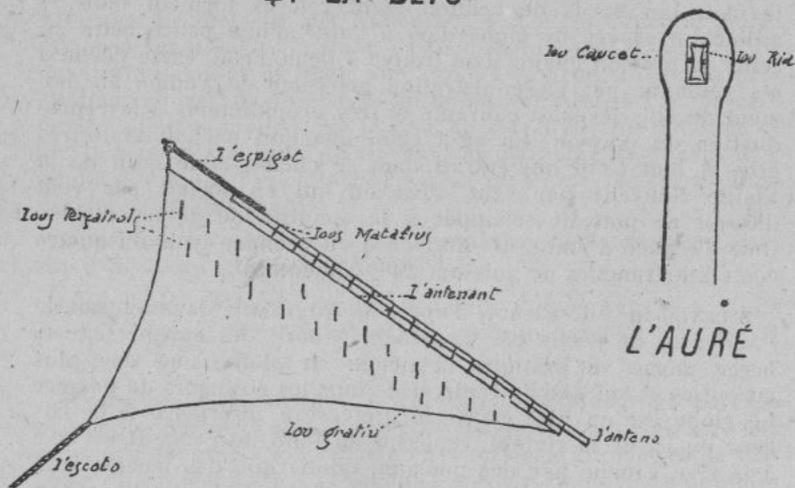
Bourdigos. Les bourdigues constituent des parcs formés de palissades de roseaux et de jonc. On les établit dans les graus qui mettent les étangs en communication avec la mer. Le poisson qui s'y est engagé ne peut plus en sortir; on le prend à l'aide d'un truble. C'est un dispositif qui paraît peu employé (M^{lle} NARBONNE).

Globe. La pêche au globe a été introduite à la Nouvelle il y a quelques années. Elle est pratiquée avec un filet flottant de 22 m. de long sur 16 m. de haut formé de mailles de 29 mm. en carré. Fixé à poste fixe sur deux piquets par deux coins; les deux autres coins sont amarrés à deux bateaux sur lesquels est établi un « tourniquet » qui sert à caler, monter et descendre le filet. Les bords de celui-ci étant relevés forment dans le milieu un espèce de globe d'où à l'aide d'une petite bette on retire le poisson quand il se trouve à fleur d'eau. Cette pêche a été défendue par l'administration maritime de Toulon au moment où elle devenait courante et très préjudiciable à la reproduction du poisson. En effet celui que l'on pêchait était très gros et tout celui qui entrait dans le chenal et le grau de la Vieille Nouvelle par vent d'Est ou qui en sortait par vent d'Ouest ne pouvait échapper à la quantité de globes établis. Dans l'espace d'une seule nuit on a vu prendre trois ou quatre cents kilogrammes de poisson. (M^{lle} NARBONNE).

Aux Cabanes de Fleury, d'après M. BOURJADE, dans le grau de l'Aude, on ne pêche pas seulement à bord des bateaux; de la berge même se pratique la pêche au globe, une des plus curieuses et qui suscite l'intérêt de tous les étrangers de passage. Le globe est un filet carré de dimension inférieure à la largeur du lit de la rivière, reposant au fond de l'eau. Il est fixé à la rive gauche par des poteaux, tandis que des treuils, solidement amarrés à la rive droite, permettent de tendre les cables qui forment les côtés du filet et de le monter à la surface. Le centre du filet forme alors une sorte de globe où se trouve emprisonné le poisson, muge en particulier, que son mauvais sort a amené au-dessus du filet. Il est capturé par un pêcheur monté sur une petite nacelle. Un globe appartient à la collec-



4. LA BETO



5. LA VELO

tivité, il est utilisé par tous les pêcheurs par roulement. Certains possèdent aussi leur globe particulier. Ceux-ci doivent être posés en amont, tandis que le globe commun est au centre de de l'agglomération.

Le *globet* fonctionne sur le même principe, mais il n'a que 4 m. de côtés et il est tendu sur deux perches placées en croix. Un seul homme le manœuvre avec une autre perche fixée sur une nacelle. Cette pêche ne se pratique que par les chaudes nuits d'été.

Canos. Un hameçon, musclau, est fixé sur un bout de corde attaché à un morceau de roseau, *cano*; celui-ci est maintenu verticalement dans l'eau par un caillou fixé lui-même sur un second cordeau attaché à l'extrémité du roseau. *Las canos* sont placées en ligne à égale distance pour permettre de les retrouver, car lorsqu'une grosse anguille est prise, elle entraîne le roseau sous l'eau. On cale à la tombée de la nuit. On attrape ainsi la grosse anguille, *cariòs*, avec un appât constitué par une petite anguille, *anguialou* (VALS). M. SIRE décrit ainsi un autre genre de *canos* en usage à liages :

Gros hameçon dit *Croquet* monté sur ligne fixe de 4 brasses de long muni d'une pierre pour maintenir la ligne en place et ayant un petit roseau de 1 m. 50 pour flotteur. Se pose avant la nuit et se relève au petit jour. (Temps beau.)

Bette; 2 hommes; 120 à 140 lignes.

Béttou; 1 homme; 70 à 80 lignes.

Palangre. Ligne très longue à laquelle sont suspendues d'autres lignes secondaires d'une brasse environ à chacune desquelles est fixé un hameçon. Cette ligne est maintenue horizontalement au fond de l'eau par deux poids placés aux extrémités. Un signal permet de repérer la palangre (VALS).

Lum. Cette pêche se pratique de nuit à l'aide d'une lampe placée à l'arrière de l'embarcation qui attire le poisson et permet de le voir. On le harponne à la foène, *fitouïro*. Cette pêche a lieu en hiver pour la lisse et le loup (VALS).

Salabre. Le salabre se compose d'une planche amincie montée sur un manche incliné en arrière à 45°. Cette planche est surmontée d'un demi-cercle de bois sur lequel est fixée une poche en filet (voir figure). On pousse le salabre en avant sous les algues sur le sable pour attraper les anguilles, les crevettes, les petites soles et les carrelets (VALS).

Ma de fèrre. Cet instrument est constitué par une sorte de fourche à cinq pointes recourbées en avant avec laquelle on ratisse le fond à 2m. ou 3 m. 50 de profondeur. Le manche a trois ou quatre mètres. Elle sert à pêcher les moules dans les étangs. (VALS).

Tenilho. Cet engin sert à pêcher les coquillages enfouis sous une mince couche de sable. Il se compose d'un râteau à dents

métalliques très rapprochées, d'un demi cercle de bois et d'une poche en filet. Le manche sert à trainer la *tenilho*. (VALS).

Sabre. Le sabre est une sorte de sabre de bois. Le pêcheur opère dans l'eau et frappe avec le sabre pour étourdir les anguilles qu'il prend ensuite à la main. (VALS).

Paniêro. Le pêcheur se place dans l'eau et frappe avec les pieds les algues pour en chasser les anguilles. Celles-ci vont se réfugier dans la corbeille, *paniêro*, que l'on a eu le soin de disposer en face; il ne reste plus qu'à la soulever pour les capturer. (VALS).

Fagots. On place des fagots de branchages sous l'eau le soir et on les relève le lendemain. On prend ainsi les anguilles qui sont allées s'y réfugier. (VALS).

b) *Pêche en mer :*

Art. L'art ou la pêche à la traîne est un travail pénible qui se pratique de nuit, et peu rémunérateur à cause de la rareté du poisson; aussi tend-il à disparaître sur nos côtes et en particulier à Leucate, nous dit M. VALS.

Cette pêche se fait à l'aide de l'art ou du *gatêu*. Le premier est le plus employé.

1) **Art.** L'art se compose de trois parties essentielles : 1° Les cordes. — Elles sont composées de « *malhos* » d'une longueur de 100 m. chacune sur 12 mm. de diamètre. Le nœud permettant d'ajouter les mailles se nomme la « *bago* ».

2° Les bras du filet. — Ils ont une longueur de 65 brasses (1 m. 75 environ) et sont composés de mailles de différentes grandeurs :

a) 25 brasses de filet dont les mailles ont 200 mm. 100 dans la hauteur (Las cents).

b) 20 brasses de filet dont les mailles ont 100 mm. 200 dans la hauteur (Las dous cents).

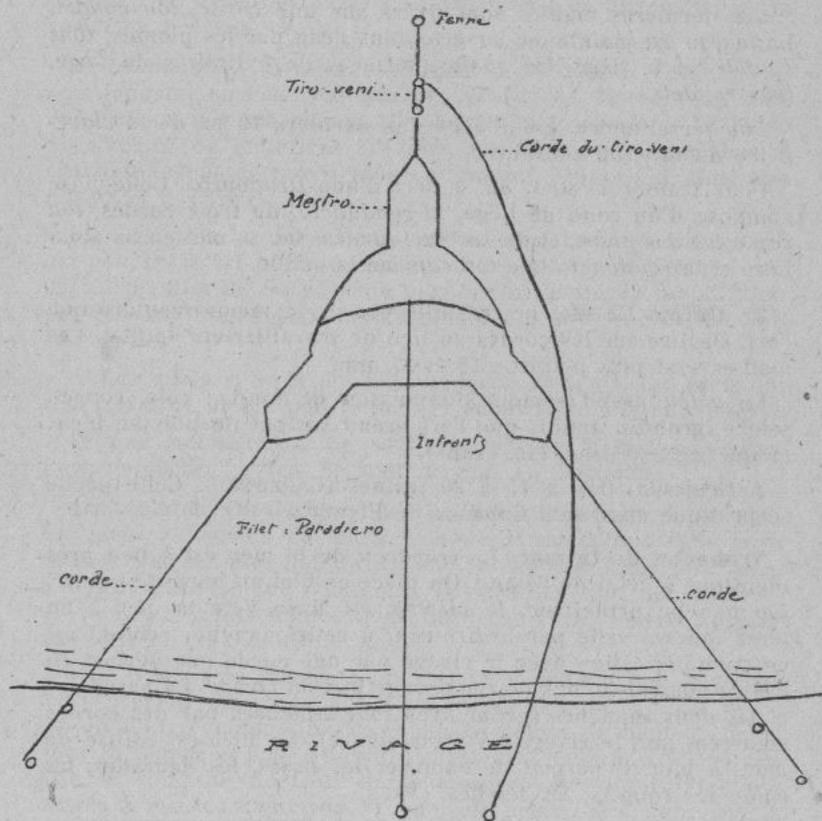
c) 10 brasses de filet dont les mailles ont 75 mm. 300 dans la hauteur (Las tres cents).

d) 10 brasses de filet dont les mailles ont 50 mm. 400 dans la hauteur (Las quatre cents).

A l'endroit où sont ajoutées ces diverses sortes de mailles se trouvent attachés à la corde, du liège, des anneaux de bois de 25mm. de diamètre, *las canos*. Il y en a donc trois par bras du filet.

La dernière maille, *la clavelenco*, est fixée à une barre de bois de 75 cm., *lou clavà* sur lequel est attaché de l'autre côté le bras du filet. Les plaques de liège des bras, *las panos*, sont rectangulaires et espacées d'une brasse.

3° La poche du filet. — Cette poche ou *margo* a une longueur de cinq brasses. — Les diverses mailles de la *margo* sont de la grandeur suivante :



13. TRABACOU DE LA MAR

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| a) 1/2 brasse de 50 mm. | e) 1/2 brasse de 18 mm. |
| b) 1/2 brasse de 35 mm. | f) 1/2 brasse de 16 mm. |
| c) 1/2 brasse de 30 mm. | g) 1/2 brasse de 14 mm. |
| d) 1/2 brasse de 27 mm. | h) 1/2 brasse de 12 mm. |
| i) 1/2 brasse de 10 mm. | |

Ces dernières mailles sont fixées sur une corde, *lou cougot*. La *margo* est maintenue ouverte dans l'eau par les plombs, *tous coutèls*, et le liège, *las goulos*, formées de cylindres de liège, *tous roudets*.

Lou fèrre, ancre, est attaché aux derniers 10 m. de la *clave-lenco* du bras du courant.

Pour traîner le filet, on se sert d'une *tiradouïro*. Celle-ci se compose d'un rond de liège, la *roudancio*, de trois cordes, *lou cap e las dos orsos*, et du *sac* de toile. Le sac se met en bandoulière et la *roudancio* fixe *lou cap* sur la maille.

2). **Gatèu**. Ce filet ne travaille pas de la même manière que l'*art*. On tire sur les cordes au lieu de travailler sur le filet. Les mailles sont plus petites : 16 et 27 mm.

Le *gatèu* prend surtout du poisson de fond : raie, rouget, seiche, grondin, tandis que l'*art* prend surtout du poisson bleu : maquereau, sardine, etc. (VALS).

A Gruissan, il y a 15 à 20 *traines* (CARBONEL). Cette pêche se pratique aussi aux Cabanes de Fleury.

Trabacou de la mer. Le *trabacou* de la mer est à peu près identique à celui de l'étang. On place ce filet au bord de la mer. La manche principale, la *mèstro*, est fixée vers la mer à un *fèrre* (ancre) relié par le *tiro-vèni* à cette manche; celui-ci est en communication avec le rivage par une corde que permet en cas de mauvais temps de ramener le filet au rivage. La paradière et les deux manches secondaires sont attachées par des cordes amarrées sur le rivage. (Voir la figure). Ce filet est utilisé de mars à juin. Il permet de capturer les lisses, les daurades, les raies, les rougets, les seiches. (VALS).

M. BOURJADE décrit ce même filet sous le nom de *trabac*, tel qu'il est en usage aux Cabanes de Fleury : le *trabac* se compose d'une nappe simple, longue d'une centaine de mètres; à une extrémité la *poche* vaste verveux muni de deux ailes. Il est placé perpendiculairement à la plage de mars à juin; du côté du large la poche est fixée à un grapin, le tout est tendu de la rive; l'extrémité de la nappe doit toucher le sol de façon à interdire le passage de ce côté. Le poisson qui longe la rive, en particulier la daurade, effrayé par le filet, se détourne parallèlement à lui et va se précipiter dans la poche, guidé en cela entre la nappe et l'une des deux ailes. Il faut visiter la poche chaque matin.

M. CARBONEL décrit ainsi le *trabacou de la mer*. C'est un filet fixe avec 3 pantanes qui ont des poches avec cerceaux de

1 m. 10 × 2 m. 50 à 3 m., plus grandes que celles de l'étang de Bages et de Gruissan. Ces filets sont placés au bord de la mer à l'époque des équinoxes. au moment où le poisson revient pour rentrer dans les étangs.

• **Batudos.** Filet composé d'une nappe placée au centre appelé *li* à mailles de 35 mm. et de deux autres nappes placées de chaque côté à mailles de 27 mm. On utilise ce filet dans divers systèmes de pêche (VALS).

a) *La sautado.* On assemble plusieurs filets pour entourer les *secs* (endroit où l'eau est très peu profonde). Entre deux *secs*, l'endroit où il y a beaucoup d'eau est appelé *coudoulo*. A l'aide de roseaux, on maintient les filets sur l'eau pour empêcher le poisson de passer par dessus en sautant. On prend ainsi des cabots et des lisses.

b) *Las piècos.* Se calent autour des rochers *en poupo dal courent*, c'est-à-dire en faisant face au courant. Chaque pièce est un filet de 50 m. sans poche. On ajoute 20 ou 22 filets par barque. On capture divers poissons : sole, turbot, barbue, seiche, raie.

c) *Las soltièros.* Se calent près de terre, *en plajo*. Les filets ont sept livres de plomb par battue. On pêche la sole et la rousette.

d) *Las roumatièros.* Ce sont des battues à larges mailles. Poisson pêché : raies. Servent de mai en Septembre.

Armalhados. On désigne aussi ce filet sous le nom de tramail. En usage à Leucate de mars en août. Il est composé de trois nappes posées immédiatement l'une sur l'autre. Elles sont montées sur une ralingue commune. Les mailles sont de 13, 24 et 27 mm. Les entremailles sont bordées d'une lisière appelée *sardon* (M^{lle} NARBONNE).

Sous le nom de *piècos*, M. BOURJADE décrit un filet analogue au précédent en usage aux Cabanes de Fleury : « La pièce est un filet rectangulaire de quelques mètres de hauteur, mais dont la longueur peut atteindre plusieurs centaines de mètres. Elle se compose de trois nappes superposées dont l'une, ou *aumée* à mailles d'environ 22 mm. est prise entre deux autres à mailles de 15 cm. entre lesquelles, le poisson passe facilement pour s'entortiller dans l'aumée. Il faut visiter la pièce chaque matin, car les crabes dévorent souvent le poisson prisonnier. La pièce se place de 3 à 800 m. du rivage, toujours parallèlement à lui. »

Courentilho. Pêche au thon pratiquée par les pêcheurs de Leucate par temps obscur et par les nuits sans lune. Le bateau sur lequel on la fait s'amarre sur la corde qui borde le haut du filet et il dérive ainsi que le filet au gré des courants; de sorte que l'on se trouve éloignés de un ou deux myriamètres dans une nuit. Les pêcheurs surveillent toujours l'amarre qui leur indique la présence des thons par les efforts qu'ils font pour se dégager. (M^{lle} NARBONNE).

Sardinal. Se pratique à Leucate à l'aide du filet appelé *espioun*. Chaque bateau en porte de deux à quatre pièces qui étant réunies ont 280 m. de long sur 800 mailles de chute. Dans la longueur de 0 m. 24, il y a 14 nœuds ou *ourdres*. La maille est d'environ 13 mm. en carré. Quand les gros poissons qui chassent les sardines auxquelles cette pêche est uniquement destinée, donnent dans le filet, ils y font beaucoup de dégâts. Cette pêche se pratique de mars à août (M^{le} NARBONNE).

Rasal. La pêche au *rasal* ou épervier est à peu près abandonnée. Elle servait à prendre du haut des rochers les daurades, les loups, les lisses.

Fitouiro. Foëne ou harpon muni de trois à trente dents et d'un très long manche auquel vient s'attacher une corde qui permet de ramener la foëne, quand on la jette à grande distance.

Cet instrument est utilisé dans les procédés de pêche suivants (VALS) :

a) *La calucho*. Pêche d'été dans laquelle on combine l'usage de la battue avec celui du harpon. Le filet a de 80 à 100 m. On appâte, *arescoun*, et on cerne à l'aide de la battue; les bars se cachent dans le sable, *se sabloun* et on les prend à la foëne.

b) *Lou lum*. Le poisson est attiré par une lampe (à l'acétylène) dans la nuit. Il est harponné à la foëne. On se sert d'une embarcation montée par deux hommes. On opère par les nuits sans lune. On capture ainsi des bars, des muges et des daurades.

c) *La vermejado*. Pêche qui tire son nom de *vermejà*, appâter, *vermeg*, appât. On appâte avec des sardines écrasées et de petits poissons. Le pêcheur se dissimule dans les rochers du rivage et attend. Lorsque les crustacés ou les poissons sortent, il est harponné. Cette pêche nécessite beaucoup de temps et de patience. Poisson pêché : congre, molle, homard.

d) *La trastejado*. Pêche pratiquée à partir du mois de février sur les *secs* à l'aide de la foëne. On fouille le sable à *cop bornhe* (sans voir) avec de l'eau jusqu'aux cuisses ou jusqu'à la taille. Poisson capturé : turbot.

Nansos. Cages en fer ou en filet, car à Leucate on ignore les nasses en osier. On appâte à l'intérieur avec un poisson enveloppé de filet.

Palangre. Le palangre est une ligne de 75 à 100 m. sur laquelle sont montés 150 à 200 hameçons par *palhasso* (sorte de corbeille en paille autour de laquelle on enroule la corde portant les hameçons). On appâte avec des crevettes. Le palangre sert à prendre les poissons suivants : raies, roussettes, soles, turbots et cabotes.

Trai. Pêche à la ligne au maquereau. Chaque embarcation emporte deux ou trois lignes. On amorce tout d'abord avec un morceau d'étoffe blanche, ensuite avec un morceau de peau de maquereau pris du côté de la queue.

Faubert. Cet engin consiste en un vieux morceau de filet monté sur un manche qui sert à pêcher les oursins. Ceux-ci s'accrochent par leurs piquants et sont extraits de l'eau.



12. La fabrication et l'entretien du matériel de pêche présente des modalités diverses selon les lieux. Une part du produit de la pêche, un tiers, est consacré à ce service; c'est la part du filet.

En général, la fabrication des filets avait lieu autrefois sur place, les pêcheurs et leurs femmes assuraient ce travail. Aujourd'hui, on achète le filet tout fait et les pêcheurs l'arment et le mettent en œuvre à leur façon et suivant l'usage qu'ils veulent en faire.

Autrefois, il existait à Gruissan un établissement pour la teinture des filets. Cette opération avait lieu quatre fois par an et coûtait 8 fr. par an et par filet. On payait en sus le bois et le colorant nécessaires. Ce sont les pêcheurs et leurs femmes qui exécutent les réparations aux filets après la pêche.

Les pêcheurs fabriquent eux-mêmes leurs voiles, ils en achètent la toile à Narbonne ou à Sète (CARBONEL).



D'après M. CARBONEL, à Gruissan.

Les vieux pêcheurs séjournent trois à quatre mois au bord de la mer. Ils couchent sur le sable et mangent tous les jours la bouillabaisse qu'ils font cuire dans une grande marmite dite : « païrol ». Ils se plaçaient autour de ce « païrol » et chacun, à tour de rôle, piquait un morceau de poisson avec la pointe de son couteau, l'honneur de se servir le premier étant réservé au plus âgé. En mangeant la première bouchée ce dernier prononçait les mots suivants : « Diùs en nous » et les autres répondaient : « Diùs amé nous ! ».

La bouillabaisse est une soupe de poisson de diverses espèces, assaisonnée de plusieurs épices que l'on verse sur des tranches de pain frottées d'ail (choupin).

Un autre mets des pêcheurs est la *bourrido* constitué par des anguilles cuites avec des pommes de terre. (SIRE).

Le poisson base de cette alimentation est prélevé, comme nous le verrons plus loin, sur le produit de la pêche; c'est la *part de l'oulo* qui doit servir à préparer le repas de midi ou *pinhato*.



13. La barque de traîne est commandée par son patron qui a sous ses ordres un équipage, la *chourmo*, composée, d'après M. VALS, à Leucate, de 25 à 30 personnes, tandis que M. CARBONEL, à Gruissan, l'évalue à 40 ou 50 personnes.

L'équipage proprement dit comprend le second, *lou segound*,

le garde-fanal, *lou gardo-fanau*, les hommes de bol, *lous omes de bol* ou *vougaires* qui rament, ils sont au nombre de huit. Il y a ensuite les tireurs, *tiraïres*, *calosses* ou *gandards*, qui sont des ouvriers non qualifiés chargés de tirer le filet.)

Il arrive souvent que deux patrons pêcheurs s'associent pour exercer leur métier; dans ce cas ils partagent le produit de leur pêche. L'équipage n'est pas rémunéré en argent; il reçoit simplement une part sur le produit de la pêche.



Le patron se charge de caler le filet, le second lui fait passer celui-ci, *amolo*, et, il range le filet dans l'embarcation, *embasso*, quand la pêche est finie.

Le filet est calé trois fois par nuit : *la primo*, lorsque la nuit vient de tomber; *lou segound bol*, après la *primo*, et *la matinado*, avant le lever du soleil.

Le lieu de pêche ou *caladou* se place entre 7 et 14 mailles. Deux ou trois mailles avant de « caler », il est procédé au sondage du courant. L'embarcation immobilisée à l'aide de l'ancre, *lou férre* à l'avant et de la « maille » à l'arrière, le patron plonge dans l'eau une bouteille retenue par une corde. En agitant la corde, la phosphorescence de l'eau permet de voir la direction du courant sous-marin. La bouteille est plus ou moins remplie suivant la force du courant. Le *courrent de levant* vient de l'Est; le *courrent de grebi* ou *garbi* vient de l'ouest. L'absence de courant est dite ironiquement *courrent d'espallo* (VALS-Gruissan)

Citons encore M. BOURJADE au sujet de la traîne aux Cabanes de Fleury : Voici comment on procède pour placer la traîne; au lever du jour, le filet étant arrimé au fond d'une nacelle, l'équipage déborde et s'éloigne du rivage perpendiculairement à lui. Un des bouts de la maille a été fixé sur la plage. Le patron, debout à l'arrière, jette de larges brassées de mailles au fur et à mesure que la barque s'éloigne. On jette ainsi trois, quatre mailles, souvent davantage suivant la distance à laquelle on veut placer le filet. En pratique les mailles ont été préparées à l'avance, nouées l'une à l'autre, la dernière au filet par un bout de bois ayant sa hauteur et destiné à le maintenir déployé. A son extrémité la traîne ne dépasse pas un mètre de hauteur. Arrivé au filet le patron fait virer de bord, l'axe de marche, qui était perpendiculaire au rivage, lui devient parallèle. Le filet est alors jeté à la mer opération délicate surtout quand on arrive à la poche et dont le succès dépend de la manière dont il a été arrimé dans la barque. Cette manœuvre s'effectue toujours vent arrière ou de côté. Lorsque tout le filet est immergé, la barque est dirigée vers la rive, en jetant derrière soi une nouvelle série de mailles dont un des bouts est attaché au filet. En pratique, cette pêche devant se faire exclusivement par vent de *cers* la barque dérive toujours vers le large pendant que le patron jette le filet, de sorte qu'il est prudent de prévoir davantage de corde pour rentrer que pour sortir, l'extrémité du

filet, larguée la dernière étant plus éloignée du rivage que celle qui a été jetée à l'eau la première; une maille de plus est parfois nécessaire. Une fois rentrés à terre, divisés en deux équipes, les pêcheurs halent sur les deux mailles; la traine tirée à ses deux extrémités, prend la forme d'un fer à cheval qui va en s'amincissant, emprisonnant le poisson qui se trouvait dans ses parages et qui glisse peu à peu vers la poche où il croit trouver une issue. Mais toutes les mailles ont été halées, le filet commence à s'ammonceler sur la plage; dans l'eau jusqu'au ventre, le patron conduit de la main et de son pied nu le filet que l'équipe tire doucement; dans l'espace à chaque instant plus resserré, cerné par la traine, un grouillement continu indique que la prise est bonne; une masse indécise, floconneuse, aux reflets argentés, s'agite, cherche une issue, trépigne sur place. Un débrouillard, c'est un muge, d'un coup de rein puissant, franchit le filet, jalonné de flotteurs, tandis que, se croyant plus astucieux, un loup vient de s'enterrer dans le sable, espérant ainsi laisser passer sur son large dos la corde plombée qui tient la base du filet; trop tard, trahi par son armure d'argent, il a été aperçu d'un pêcheur qui entre résolument à l'eau, fouille le sable un instant et se redresse tenant à deux mains le magnifique poisson dont les soubressauts désespérés ne parviennent pas à faire lâcher prise et qu'il lance pantelant sur la plage.

D'un ultime effort, l'équipe hisse sur la rive l'entrée de la poche dont l'extrémité se laisse encore lécher par les dernières vagues, comme si elle ne pouvait se décider à abandonner l'eau, la poche, longue manche noirâtre, sorte de trompe dont quelque animal apocalyptique aurait été mutilé, se soulève de mouvements spasmodiques et vibre du bruissement de myriades d'écaillés. Le patron la vide d'un seul coup, faisant ruisser sur le sable je ne sais quelle cassette d'Ali-Baba, quels trésors de mille et une nuits, rutilants aux jeunes éclats du soleil. Les innombrables badauds se bousculent, s'écartent, difficilement maintenus par les hommes de l'équipe, voulant contempler de plus près cet amas étincelant; un baigneur nu-pieds, qui vient de marcher sur une aiguille, pousse un cri perçant, tandis que le patron lance un juron à l'adresse d'un gamin pouilleux et agile qui, rampant entre les curieux, vient d'avancer prestement la main entre ses jambes et repart, tenant à la main un magnifique maquereau.



14. Le temps, le vent et la température exercent une influence prépondérante sur le résultat de la pêche. Aussi les pêcheurs observent-ils certaines règles à ce sujet.

A Gruissan, nous rapporte M. CARBONEL, autant que possible on pêche quand la lune n'est pas encore montée, c'est-à-dire une demi-h. ou une heure avant qu'elle ne soit apparue ou une demi-heure ou une heure avant qu'elle disparaisse. Autrefois même on ne pêchait pas pendant les périodes de lune, on attendait l'*escur* ou la *fousco*. Le vent le plus favorable pour la pêche est

le vent du Nord ou *maristrau*. Par vent marin ou grec, on ne sort pas.

La houle au bord du rivage emporte le poisson, d'où le proverbe :

Mar boumbairo
pas pescairo.
Mer houleuse
non favorable à la pêche.

Comme nous l'avons déjà dit certaines pêches, comme la traîne, ne se pratiquent que de nuit.

M. BOURJADE note qu'aux Cabanes de Fleury de novembre à mars les pêcheurs sortent très peu, beaucoup de barques sont même désarmées; leur équipage se loue volontiers comme ouvriers agricoles dans les propriétés voisines.

À Bages la pêche était interdite le dimanche et le jour des morts, 1^{er} novembre. (SIRE).

À Gruissan, les pêcheurs, généralement, ne vont pas à la mer le jour de Saint-Roch (16 août). Actuellement même on ne se baigne pas et les gens de Gruissan ne vont pas même à la plage. (CARBONEL).



15. Il y a 60 ou 80 ans, nous raconte M. CARBONEL de Gruissan, les femmes se rendaient à l'étang et emportaient le poisson dans des paniers sur la tête ou encore avec des hottes placées de chaque côté sur le dos d'un âne. Elles allaient le vendre à Narbonne ou à Lézignan. Elles partaient le soir à 8 ou 9 heures et marchaient toute la nuit en tenant l'âne par la queue, de manière à être réveillées si elles s'endormaient en route. Mes deux grand-mères allaient ainsi vendre leur poisson sur les marchés à Narbonne, Cuxac et environs. Elles sont mortes l'une à 80 ans, l'autre à 96 ans.

Autrefois le poisson était vendu sur place. Maintenant, amené à Gruissan par le canal qui a été creusé, après entente sur le prix avec les poissonniers, pesé par catégorie, le poisson est vendu à la livre.

En principe, chaque poissonnier a son ou ses pêcheurs attirés; mais quand il y a abondance, il vient des poissonniers de l'extérieur : Narbonne, Carcassonne, Toulouse, etc. Toutefois il existe au profit de la « patronne », femme du patron une caisse noire dans laquelle on met le meilleur poisson qui est vendu aux amis du village. L'équipage le sait et pour éviter toute jalousie la caisse est couverte et cadenassée.

À Leucate, au rapport de M. VALS, la vente du poisson se fait à la criée à tant le quintal de 50 kilogr. Autrefois, il y avait une criée particulière. Un poissonnier s'adressant au patron, lui disait : « Quant ne vos ? » — « Tant ». Si le prix plaisait au poissonnier (au chasse-maréc, comme l'appelaient les vieux actes de l'état-civil), il achetait. S'il ne lui convenait pas il

ajoutait : « Quant ne vos mai ? » de façon à faire diminuer le prix. C'est le poissonnier qui avait « la dito », c'est-à-dire qui interrogeait et avait seul le droit d'acheter, les autres devaient saisir avec prestesse le moment propice pour placer leur « Quant ne vos ? ». Aujourd'hui la mode catalane de criée seule subsiste. Le patron annonce un nombre et descend de un à un : « Cent nounanto nòu, nounante bèit, etc... Chaque poissonnier arrête ainsi au prix qui lui convient.

Bon nombre de pêcheurs vendent le produit de leur pêche à des revendeurs : D'autres, et c'est plus lucratif vendent directement à leurs clients et font leurs expéditions à la gare de Narbonne. (SIRE-BAGES).

E. — Partage des Bénéfices

16. Il arrive souvent que deux patrons pêcheurs s'associent pour travailler en commun. Dans ce cas ils partagent le produit de la vente du poisson capturé.

Dans la pêche à l'art le produit de la pêche est réparti entre le patron et les membres de l'équipage proprement dit.

A Leucate, lorsque la pêche n'a pas été trop abondante, la répartition du poisson pêché à la traîne se fait de la façon suivante :

Un tiers constitue la part du filet; elle est destinée à l'entretien du filet et du bateau.

Deux tiers sont attribués à l'équipage ou *chourmo*. Cette dernière part est divisée ainsi :

Un quart, dite part de bol, revient au patron et aux hommes de bol et au garde-fanal. Auparavant on a prélevé la *part de l'oulo* qui doit servir à préparer le repas de midi, « pinhato » des hommes qui restent pour réparer le filet. C'est le poisson le plus apprécié qui constitue la *part de l'oulo*. Le second touche, en plus de sa part, celle du patron à laquelle s'ajoute un supplément prélevé sur la part du filet.

Lorsque la pêche a été abondante, un membre de l'équipage est chargé d'aller *tustà lous peïssouniès*, c'est-à-dire, se rendre compte de leurs dispositions (VALS). A Gruissan, le produit de la pêche est réparti comme suit :

Un tiers au patron pour ses frais (entretien du matériel). Les deux autres tiers sont répartis entre le patron et la *chourmo*. Si la pêche est insuffisante, le patron renonce à sa part. La *bourrido* est la division du poisson par catégories et sa répartition en autant de parts qu'il y a de parties prenantes. (CARBONEL).

Aux Cabanes de Fleury, le produit de toutes les pêches est divisé en deux parties : la moitié pour l'entretien de la barque et des filets, l'autre moitié à l'équipage qui la divise alors par tête. (BOURJADE).



17. Les tireurs de la traîne qui ne sont pas recrutés parmi pêcheurs professionnels, n'ont aucune part dans le partage du poisson, ils sont rémunérés en argent, comme de simples ouvriers.



18. Les contestations entre pêcheurs sont tranchées par le tribunal des prud'hommes. Ce tribunal est constitué par un président assisté de deux juges. Ce tribunal est élu par les membres du syndicat des pêcheurs et renouvelable tous les ans.

La surveillance de la pêche est faite par les pêcheurs eux-mêmes qui signalent les infractions à la prud'hommeie.

F. — Association de Pêcheurs

19. Il n'existe plus de corporation de pêcheurs. La profession est héréditaire dans la plupart des familles. Il n'y a donc pas d'épreuve d'admission dans la profession (CARBONEL).

20. Il n'existe pas de société de secours mutuels, mais il y a une caisse de prévoyance. Les pêcheurs sont réunis dans un syndicat qui nomme les membres de la prud'hommeie. (CARBONEL).

G. — Métiers auxiliaires

21. A Gruissan, le dernier cordier a disparu depuis huit à dix ans. Il y a un seul charpentier de marine, M. BIENCHÉRI, qui exerce son métier de père en fils. Pour ce qui est des voiles et des filets, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui pourvoient à leurs besoins. (CARBONEL).



Les pêcheurs participent souvent aux travaux de la vigne : sulfatage et vendange. Ils se livrent aussi à la chasse au gibier d'eau. M. SIRE nous a fourni la note suivante à ce sujet. On chasse les foulques et toutes variétés de canards. Vers la mi-juillet les premières nichées de foulques et de canards sortent et sont tirées, quoique en chasse fermée. Du 15 octobre à fin novembre arrivée en masse de foulques; c'est à peu près la meilleure époque pour la chasse : le gibier, non apeuré se laisse approcher. A partir du premier décembre le gibier prend ses postes fixes dans l'étang, et la chasse en devient plus difficile.

Les foulques dorment sur l'eau, à l'abri dans les anses, près des bords, aux endroits où il n'y a que quelques centimètres d'eau, les pattes posant sur le fond. Elles sont là, serrées les unes contre les autres, en très grand nombre.

On les observe pendant le jour, à la jumelle pour savoir où on les retrouvera le soir. Par temps calme on les chasse à l'oreille, car, même endormies elles font un chant : fei, fei, fei. Il faut les approcher sans bruit. Pour cela on manœuvre la barque avec une perche terminée par une fourche en fer qui maintient

l'extrémité dans l'eau pour éviter le bruit que ferait la perche en sortant de l'eau. Le chasseur est couché et observe un silence complet. D'un seul coup de fusil on peut tuer jusqu'à une vingtaine de foulques.

La chasse au canard se pratique au contraire par grand vent. Les canards dorment le jour et mangent la nuit. Les jours de grand vent, fatigués par la violence des lames, ils se mettent à l'abri des roseaux, au bord, où l'on peut aisément les tirer.

La chasse de nuit sur l'étang peut être considérée par quelques pêcheurs comme profession et est appelée à servir aux époques propices, de moyen d'existence. (Cette chasse est interdite).

Chasse à l'affût. Par temps froid et fort vent les canards quittent à la brume l'étang pour les ruisseaux et les rivières non gelés. On les attend au passage. Cette chasse à l'affût au passage à la terre est très pratiquée et fructueuse mais le tir au jugé, dans le noir, n'est pas sans danger.

Les canards reviennent à l'étang au petit jour mais on ne les chasse pas alors.

H. — Littérature populaire

22. Le pêcheur est par nature taciturne. Il parle peu et, contrairement au chasseur, garde jalousement le secret des pêches heureuses. Il ne faut pas croire cependant, que le folklore des hommes de la mer soit inexistant sur le littoral audois. Les pêcheurs, nous dit M. CARBONEL, avaient des chants particuliers très anciens, quand ils étaient à la pêche, chants qui scandaient leurs mouvements, par exemple, lorsqu'ils tiraient leurs filets. Il est regrettable qu'aucun de nos délégués n'ait pu nous donner quelques spécimens de ces chants. C'est une lacune qu'il serait intéressant de combler.

Voici quelques proverbes d'usage courant parmi les pêcheurs de Leucate, recueillis par M. VALS :

— *Bol perdu, bol de Pèch.*

— *Gens de marino
tout sur l'esquino.*

— *Boun vent e barco novo,*

— *Maristrau de Pèch al grau.*

— *Mari de Pèch a la Franqui.*

— *Levantol de Pèch al Col.*

— *Vièlh mari,
Vièlh couqui.*

— *Maristrau, courant de grèbi
pren toun sac e vai dourmi.*

— *Mari e cèrs escur
avèn la plèjo dal segur.*

— *Mari sus jalado
plèjo ou nevado.*

- *Lou vent de durado*
capo la nèit sa paupado.
- *Gregalot, frescot.*
- *Mari tardiè*
Maristrau dourière.

Voici quelques expressions proverbiales des mêmes pêcheurs :

- Calà ploumb sul siure* — Faire l'inverse de ce qui convient.
- Faire lou lour de la chaloupo* — Roder sans travailler.
- Bufà coumo'no sépio* — Haleter en produisant un bruit analogue à celui de la seiche sortant de l'eau.
- *A fait d'escadro* — Il sait se débrouiller.
- *Lou grèc a manjat las tetos de sa maire.*
- *De fun de pipo* — Un petit vent.
- *Uno poulejado* — Un grand vent sur l'étang.
- *Lous rêcs de pouls.*
- *Lous rêcs de flambo* — L'embrun soulevé.

En voici, recueillis à Gruissan par M. CARBONEL :

- *Lampo a la mar, vent a la tèrro.*
- *Mar boumbairo,*
pas pescairo.
- *Lebech tardiè,*
Maïstral matiniè.
- *Albo roujo,*
Vent ou ploujo.
- *L'aire va a la mar sans vent;*
va quèrre lou mari en courant.

M^{lle} NARBONNE nous cite les suivants :

- *Lou grèc,*
la plèjo al bèc.
- *Quand Bardanis bufo,*
pas digus se'n trufo.
- *Mari espanhol,*
la plèjo al col.
Mari grèc,
la plèjo al bèc.



L'usage des surnoms est général parmi les pêcheurs. Ils se rapportent en général aux qualités physiques ou morales de la personne désignée, à une particularité d'habillement ou d'habitation et très souvent aussi ils sont transmis héréditairement. Ils ont un caractère souvent malicieux et pittoresque.

Voici quelques exemples recueillis à Leucate par M. VALS :

Pinhato, La Mari-Pinhato, Pinhaterou, Lhisquet, Manjo-Lhisco, Gasto-fardo, Lou propret, Manjo-mascles, L'Aigatge, Caboutèl, Lou Barricot, L'Oulet, Carabut, (pour Caro-brut), Belhugo, Belhuguet, Lou Cap-rous, Lou Cap-rousset, Cilho-blanc.

Ajoutons les suivants cités par M. CARBONEL de Gruissan :

Cranquet, Lou Soulelh, Pipi, Darnouà, Chucas, Roullan, Fabà, L'èlh, Pistachou, La Goïno, Barbichou, Lou mouïssal, Mounino, Pilhart, Merlusso, Poupouno, Jèpo, Bambòchou, Lou Crac, Pitanço, Lou Bonfaire, Lou Carnut.



Les incidents de la vie locale, la politique donnent souvent lieu à la composition de chansons populaires qui obtiennent parfois un long succès. M. VALS nous a fourni deux spécimens de ces compositions de circonstance bien connus à Leucate.

La *Cansou dal Got* date du temps où M. TURREL était ministre des travaux Publics. Le président des Prud'hommes, M. ARNAUD, dit *Lou Got*, avait obtenu de M. GAUTHIER, sénateur de l'Aude, l'établissement d'un grillage destiné à barrer l'entrée du Grau pour éviter que le poisson ne sortit de l'étang. La première année la pêche fut magnifique. Dans le courant de la seconde, le grillage sous la pression des eaux fut emporté. On fit alors cette chanson :

*A l'estanh, loung dal ribatge,
Lou Got fasió que plourà;
Nounet (1) ven lou counsoulà
Sul triste sort dal grillatge :
« Counsolo-te, pauvre Got,
ou te'n ficràs lou pelhot ! »*

— « *Tas paraulos me counsòloun,
mès ne perdrèi la rasou !
I a pas a dire nou !
car tout ço que me desolo,
que nous faràn de cansous;
de que'n dises tu Caprous (1) ? »*

— « *Daishen faire, daishen dire :
tout aquò se poudró pla,
que faren per b'empachà ?
Daishen faire, daishen dire
e prenen-bo coumo ven;
de que'n dises, Prèssident ? »*

Notre Président commande :
« Laissez-moi tout gouverner,
et puis mon ami Gauthier
sait ce que je lui demande,
Il saura n'en doutez pas
nous sortir de l'embarras. »

Mais notre Elzéar (2) n'a cure
de voir le président Got :
« Au diable cet ostrogoth,
il lui dit d'une voix dure,
vous repasserez, mon bon,
aux prochaines élections. »

Voici deux couplets d'une autre chanson que l'on fit au sujet de M. COINDREAU, syndic des gens de mer de Leucate, il y a une quarantaine d'années. Le jour de son départ, on fit le café devant la porte de ses partisans, on dansa, on fit le tour du village en chantant. Des pêcheurs l'attendirent en vain à la sortie du village pour lui faire un mauvais parti.

*Parlaves dal maritime,
nous prenîs per de coulhouins;
te mandèren a Port-Vendres
secretari das bouchouins,
Aro que lous prèssets vaïroloun
e que lous rasins van flouri
Es aquò que tu regrètes
e las cavetos de boun vi.*

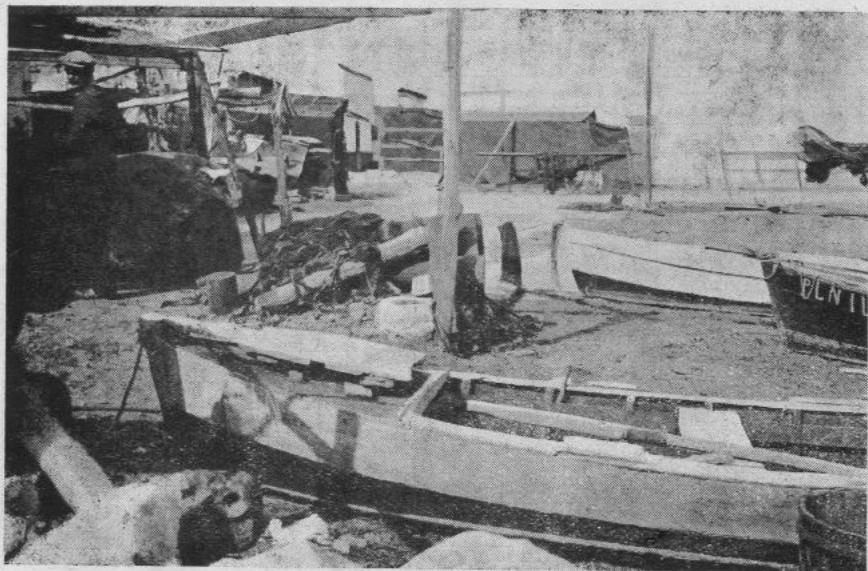
Dans une seconde chanson, on faisait parler sa femme, son fils et sa fille :

*Ah ! maman, je suis désolée,
je sais ce que je ferai,
je connais notre destinée :
un asile d'aliénés.*

Les couplets languedociens et français alternaient.

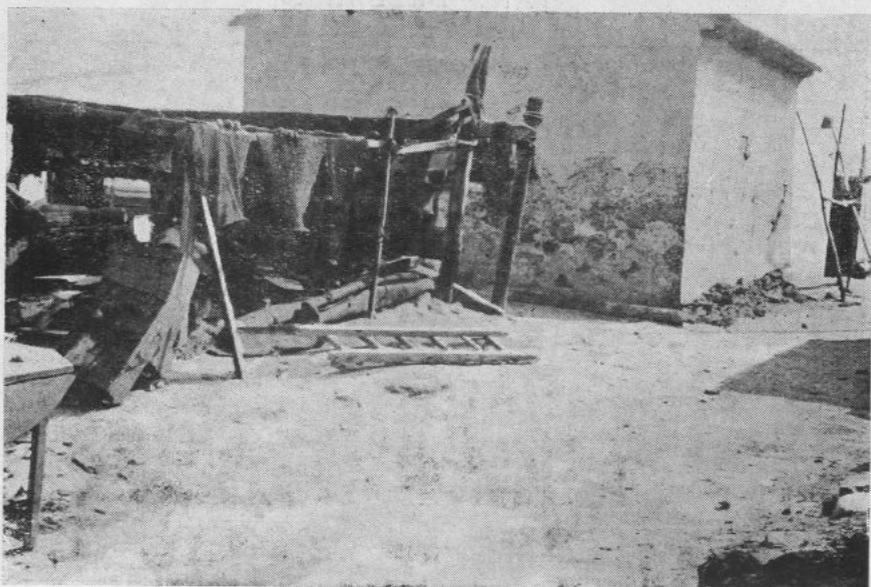
2. Gauthier.

ETANG DE BAGES

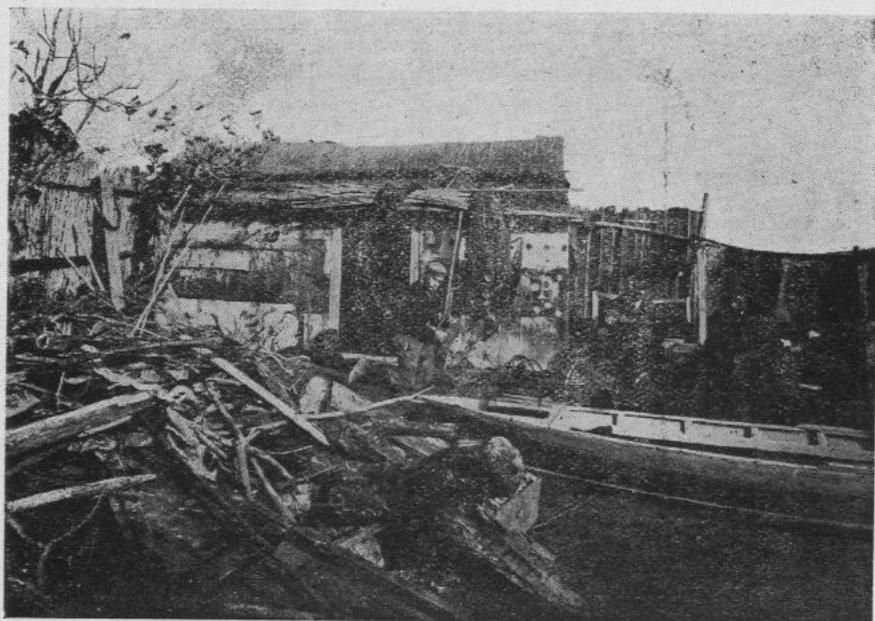


La Nadière

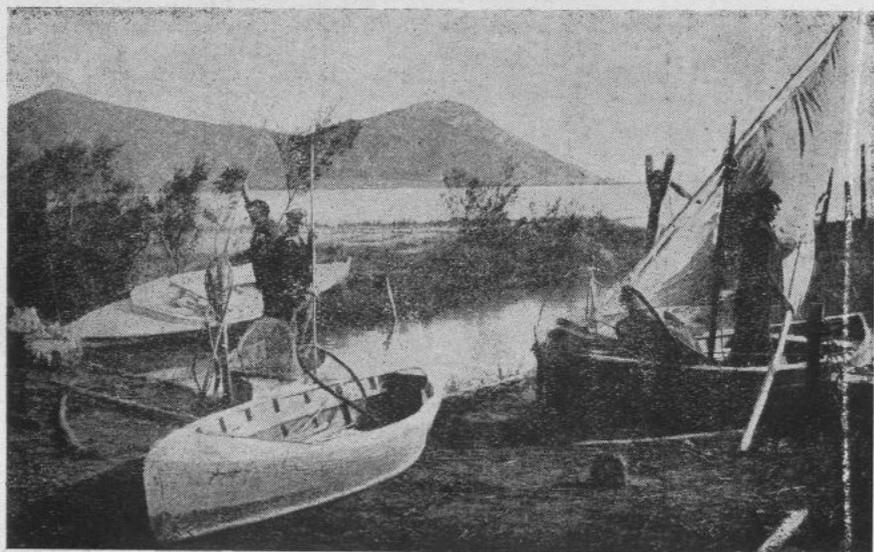
ETANG DE BAGES



La Nadière



ETANG DE BAGES



Départ pour la pêche

Glossaire des termes languedociens employés par les pêcheurs du littoral Audois

Le vocabulaire maritime de la Méditerranée offre des caractères généraux communs à tous les marins et à tous les pêcheurs de nos pays. Celui du littoral audois ne paraît pas avoir été spécialement étudié jusqu'ici. Notre essai dont les éléments ont été tirés à peu près exclusivement de l'enquête sur la pêche maritime dans l'Aude, pourra, croyons-nous, combler cette regrettable lacune. Cependant il reste fort à faire pour recueillir le matériel lexicographique en usage sur nos rivages.

D'une manière générale, les éléments de ce vocabulaire ont été empruntés à l'antiquité gréco-latine qui a marqué nos pays d'une empreinte indélébile. Des mots tels que les suivants portent la marque de cette origine : *armèlo, amadiè, anteno, arescà, art, avarà, albourà, bol, calà, calamarino, caucet, coupalhou, cranc, daurado, escaveno, escaume, fitouiro, gangui, gavitèl, grau, gratiu, langousto, pantano, palangre, rem, sourro, sardou, teume, vaïrat*, etc...

Les mots venus directement des grecs établis sur notre littoral ne paraissent pas nombreux et il nous est à peu près impossible de les distinguer de ceux qui nous sont arrivés à travers le latin, l'italien ou le grec du Moyen-âge.

Quant à ceux que nous devrions aux peuples qui ont occupé nos rivages avant l'arrivée des romains, il est difficile sinon impossible de les identifier. On s'accorde cependant à reconnaître dans *cèrs, palaigo* des termes d'origine gauloise.

Les relations commerciales avec les arabes ont amené un petit contingent de mots qui ont pénétré chez nous surtout par l'intermédiaire du calalan. Citons : *alquitran, aufo, eissiroc, gandard, garbi, madrago, tartano*.

Les marins italiens nous ont donné : *amainà, chourmo, drisso, labech, trabac*.

Au début du XII^e siècle, les marins génois, pisans et vénitiens pénètrent dans l'Atlantique et atteignent bientôt les côtes bretonnes et normandes, l'Angleterre et les Flandres. Ils sont suivis de près par les catalans. Dès cette époque, le vocabulaire maritime germanique s'infiltré en Méditerranée. Plus tard, de nouveaux apports se produisent à travers le français. On peut noter : *aubà, bord, dalot, escoto, issà, orso, ost, ourjau*, etc...

La communauté, à la fois géographique, racique et linguistique, occitano-catalane, nous a valu un abondant vocabulaire commun. Citons parmi beaucoup d'autres : *armella, amollar, bolitx, calar, espió, escàlam, ganguil, garbi, gràtil, grau, llobarro, orsa, osta, pallol, paramola, palaiça, pojar, rajada, rascassa, varar, verat*, etc...

Le vocabulaire maritime provençal a exercé une assez forte influence sur notre région. Des mots comme : *barbèu, cargau, gatèu, gratiu, ourjau, roucau, roumatèu* présentent la vocalisation de *l* final, phénomène essentiellement provençal.

Le français moderne a introduit passablement de mots à une époque récente : *uitro* a supplanté *lustru* qui était la forme indigène. Des termes comme : *marcho-piè, lieutenants, ancre*, n'ont presque pas subi d'adaptation.

Inversement, le vocabulaire maritime méditerranéen s'est largement introduit en français depuis des époques relativement anciennes, et ce mouvement continue de nos jours. Citons quelques exemples :

Termes géographiques : *cale, calanque, cap, grau, golfe.*

Termes nautiques : *bastingage, cabestan, cabillot, drisse, gabier, gaffe, proue, poupe.*

Termes désignant des engins de pêche : *boulier, bourdigue, madraque, pantane, palangre.*

Termes zoologiques : *Anchois, aiguillat, baudroie, bogue, calmar, capelan, castagnole, daurade, langouste, muge, pagel, pastenague, sargue, saupe, sole, gabian, foulque, flamanl.*

Avertissement. — Dans le glossaire suivant la consonne *v* équivaut à *b*; *ch, nh, lh* équivalent respectivement à *tch, gn, ill* du français. Sur le littoral audois, la voyelle *u* n'a pas la même valeur qu'en français; elle est prononcée *eu* ou *œ*, comme dans *neuf, œil*; c'est un son ouvert.

Aigalos s. f. pl. parties du bateau entre les membrures. Dérivé de *aigo*, eau.

Aigos-mortos s. f. pl. partie du bateau qui plonge dans l'eau.

Agoutal s. m. écope à main. Dérivé de *agoutà*, épuiser; du latin *gutta*, goutte.

Agulhat s. m. aiguillat, poisson du genre *Acanthus*.

Agulho s. f. orphie, poisson (*Belone vulgaris*).

Agulhot s. m. aiguillot, mamelon des gonds fixés sur le gouvernail d'une barque de pêche.

Alo s. f. nappe de filet vertical qui forme l'enceinte de divers filets à poches (*trabacou, ganqui, ganhèl*).

On appelle « grandes ailes » la partie voisine de la grande manche (mèstro) et « petites ailes » les parties voisines de l'ouverture par laquelle pénètre la « paradière ».

Amadiè s. m. varangue, membre de la quille d'un bateau. Du latin *materium* En vieil occitan *madier*, espagnol *madero*, fr. *madrier*.

Amainà v. a. et n. amener, abaisser les voiles. Du latin *inva-ginare* par l'intermédiaire de l'italien *ammainare*.

Amploio s. f. petite sardine (Leucate). A Nice : *amplova*, anchois. Catalan : *amplioia*, espèce de poisson plus petit que la sardine et sans écailles.

Amoulà v. a. lâcher; faire passer le filet à la personne chargée de le lancer. *Amoulat encroutz*, position de la voile calée. Du latin *mollis*, souple. En catalan *amollar*, en italien *mollare*.

Anchoio s. f. anchois. De l'espagnol *anchoa*, du grec *aphuè* par le bas-latin **apiua*.

Anguialo s. f. anguille. Syn. *andialo*, *endialo*. Du latin *anguilla*. La petite anguille est appelée *anguialou*.

Anteno s. f. antenne, vergue qui soutient la voile latine des bateaux de pêche.

Antenant s. m. ralingue qui fortifie le bord de la voile latine placée le long de l'antenne.

Arescà v. a. appâter. Du latin *adescare*, ancien occitan *azes-car*.

Arcèli s. m. clovisse, mollusque (*Topes decussata*). Du latin *Arcella*.

Armal s. m. partie du filet de pêche appelé *batudo*. Dérivé de *armo*, arme.

Armèlo s. f. partie du gouvernail, désigne probablement l'anneau qui reçoit le mamelou ou *agulhot* du gouvernail plutôt que ce mamelon lui-même. Du latin *armilla*, anneau.

Arrasà v. n. et a. baisser légèrement une voile. Du latin *ad* + *rasu* + *are*.

Art s. m. grand filet constitué par une manche munie de deux ailes destinées à amener le poisson. Il est utilisé dans la pêche à la traîne. Du latin *ars*, *artis*. Catalan *art*.

Aubà ou **albà** s. m. hauban, corde qui sert à fixer l'antenne sur le mât. Syn. *trosso*. Du néerlandais *hobant* par l'intermédiaire du français. Espagnol *obenque*, même origine.

Aufo s. f. sparte qui sert à fabriquer des cordes et des filets. De l'arabe *Halfa*.

Aumalhado ou **armalhado** s. f. sorte de maille de filet. De *armo*, arme ou d'après Mistral de *aut*, haut et *malhado*, maille. Syn. *mairado* (Montpellier).

Aurado s. f. daurade, poisson (*Chrysophris aurata*). Diminutif *auradelho* (Leucate).

Aure ou **aubre** s. m. mât. Du latin *arborem*.

Avarà v. n. et a. mettre une embarcation à la mer. Provençal *varà*, catalan *avarar*, espagnol *varar*, italien *varare*. Du latin *vara*, perche.

Bago s. f. nœud qui sert à réunir les cordes du filet de pêche. Du néerlandais **bagge**, anneau.

Banc d'albourà s. m. banc percé d'un trou dans lequel on place le mât du bateau. *Albourà* pour *arbourà* du latin vulgaire **arborare**, dresser. En espagnol *arbolar*, mâter; catalan *arborar*, même sens.

Barbèu s. m. gros rouget (*Mullus barbatus*). Ce mot a subi l'influence du provençal; en languedocien, on aurait *barbèl*.

Barcarés s. m. ce mot désigne, sur les côtes de la Méditerranée, l'endroit où sont amarrées les barques de pêche. Du latin **Barca** + **aricium**.

Batudà v. n. pêcher à l'aide du filet appelé « batudo ».

Batudo s. f. filet vertical monté sur cordes, muni de flotteurs de liège et de plombs. Il a 25 m. de long et des mailles de 0 m.025. On assemble plusieurs de ces filets. Sert à pêcher dans les étangs. Catalan *batuda*.

Baudroi s. m. baudroie (*Iophius piscatorius*). Dérivé probable du latin **puls**, **pultis** × germanique. **Brod** d'où les formes variées *bouldro*, *bôudro*, *baudro*, *braudo*, *baldro*, vase, bourbe.

Bendo s. f. ralingue qui fortifie le côté perpendiculaire de la voile latine.

Bernat l'ermite s. m. pagure.

Beto s. f. barque plate de pêche de 5 m. 50 de long et de 1 m. 40 de large environ. Cette embarcation est utilisée par les pêcheurs des étangs. Probablement de l'ancien anglais *bât*.

Betou s. m. bateau de pêche un peu plus petit que la « beto », de 4 m. 25 de long et de 1 m. 10 de large. Syn. *négo-fol*.

Betouno s. f. bateau de pêche de dimension intermédiaire entre la *beto* et le *bétou*.

Butado s. f. muge.

Bichut s. m. ascidie (*Microsmus vulgaris*). Syn. *viulet*. En provençal *vichet*. Du latin **vectis**.

Biou s. m. murex, coquillage. Ce mot désigne aussi le buccin.

Bogo s. f. bogue, poisson (box vulgaris).

Bol s. m. coup de filet; produit de la pêche. Du latin **bolus**, coup de filet, grec *bolos*.

Bord s. m. bordage du bateau. *Faire un bord*, louvoyer.

Bornhe adj. borgne. A *cap bornhe*, à l'aveuglette, genré de pêche à la fouine pour prendre les thons.

Bouis s. m. canard à cou vermeil. Ce mot désigne divers *anas* et *fuligula*.

Bouldroi s. m. nom de la baudroie à Leucate.

Bouliech s. m. filet de pêche analogue à l'art; autrefois uti-

lisé à Bages. Même étymologie que *Bol*. Catalan *Bolita*, fr. *boulier*.

Boulhabaïss s. f. bouillabaisse, soupe de poisson préparée avec diverses espèces de poissons et fortement épicée que l'on verse sur des tranches de pain frottées d'ail; voir *choupin*.

Boulherot s. m. petite seiche (*sepiola vulgaris*).

Bounhou s. m. gobie buchotte, poisson (*gobius minutus*). A Sète : *mounhou*.

Bounitou s. m. gros maquereau (*Scomber sarda*). Catalan *Bonitol*.

Bourdigo s. f. sortes de parcs permanents formés par des palissades de roseaux et de joncs qui permettent d'emprisonner les poissons et de les capturer ensuite à l'aide d'un truble. On les établit dans les graus qui font communiquer les étangs avec la mer. A. Dauzat fait dériver ce mot du celtique *borda*, massue.

Bourdo s. f. *cardium*, mollusque.

Bourrido s. f. mets constitué par des anguilles cuites avec des pommes de terre. Il diffère de la *bourrido* provençale qui est une soupe de poissons à l'ailloli.

Boursal s. m. manche de la guionette qui fait partie des *pantanos*. Dérivé de *bourso*, bourse.

Brasso s. f. brasse, mesure de longueur utilisée par les pêcheurs de 1 m. 75 environ. Du latin *bracchia*.

Cabot s. m. muge (*Mugil*).

Caboto s. f. grondin gris (*Trigla corax*).

Caboto roujo s. f. grondin rose (*Trigla milvus*).

Calà v. a. placer les filets. Du greco-latin *calare*. Italien *calare*, catalan *calar*.

Caladou s. m. endroit où les pêcheurs tendent leurs filets. Dérivé de *calà*.

Calamarino s. f. encornet, calmar de petite dimension (*boligo vulgaris*).

Calamàs s. m. même sens que le précédent.

Du latin *calamarius*, boîte à roseaux à écrire, italien *calamaro*, encrier; ce mot a servi à désigner métaphoriquement le céphalopode à cause du liquide noir qu'il répand lorsqu'il est attaqué; il est d'origine italienne.

Calós s. m. Celui qui tire la traîne sur un bateau de pêche. Au propre ce mot signifie *trognon* et au figuré *personne stupide*. Ici ouvrier non qualifié, sans compétence spéciale. Du latin *callus*.

Calucho s. f. petite traîne. Ce filet n'a que 80 ou 100 mètres. Syn. prov. *canat*. Ce mot semble dériver de *coucoulucho*, *caculcho*, latin *cucullus*, capuchon. Le filet est désigné d'après sa manche comparée à un capuchon.

Cambaroto s. f. crevette Syn. *gambe*. Du latin *gammarus*, *cammarus*, même sens.

Cambet s. m. syn. du précédent.

Canabêlo s. f. anguille fine de dimension moyenne. Ce mot est probablement une déformation de *canavêro*, roseau, anguille de la grosseur d'un roseau. Il existe un poisson du nom de *canadêlo*, qui n'est que le diminutif de *cano*, roseau.

Cancreto s. f. crevette.

Canos s. f. pl. anneaux de bois de 0 m. 25 de diamètre placés à la jonction des différentes pièces des bras du filet.

Cap s. m. partie de *la tiradouro*, bout de corde reliant *las orsos* à la *malho*, corde servant à tirer le filet.

Cap de ferre s. m. corde de l'ancre.

Capelà s. m. capelan, poisson (*gaddus minutus*).

Capïoun s. m. haut de l'étrave.

Cargau de mar s. m. conque ou vénus, mollusque de mer.

Carrós s. m. anguille verte et grasse.

Caubèl s. m. poisson tué par le froid. *Cauvet*, *cauvel*, nom de bœuf de couleur blanchâtre. Du latin *calvus*, chauve.

Caucet s. m. pièce de bois rapportée au bout du mât dans laquelle est placée une poulie qui sert à lever ou à abaisser la voile. Syn. prov. *gauto*. Du latin *calx*, *calcis*, talon, pied, bout de branche.

Cauno s. f. nom d'une grotte près de Leucate.

Caunilho, diminutif du précédent.

Cauquilho de Sant Jaques s. f. pecten de Saint Jacques.

Cavillhot s. m. cabillot ou chevillot, cheville de bois ou de fer placée à l'arrière du bateau ou vient s'attacher la corde de la voile.

Cers s. m. vent d'ouest. Du latin *circius*, venu probablement du gaulois. Syn. *bardanis*, *pouvent*.

Chaval de mar s. m. hippocampe poisson (*hippocampus brevis*).

Choucho s. f. raie aigle, poisson (*raja aquila*). En catalan : *milana*.

Choupin s. m. tranche de pain frottée d'ail qui sert à faire la bouillabaisse. Dérivé de *choupà*, tremper. Du germanique *suppa*.

Chourmo s. f. équipage d'un bateau de pêche. Du grec *Keleusma*, italien *ciurma*, catalan *Xusma*. Mot venu par l'italien.

Cigalo s. f. langoustine.

Clavà s. m. barre de bois de 0 m. 75 sur laquelle est fixée la deuxième maille du bras du filet appelée *clavelenco*. En catalan de Tortose *clavà*, extrémité du filet. Du latin *clavis*.

Clavelado s. f. raie (*raja clavato*).

Clavelenco s. f. dernière maille du bras du filet fixée sur le *clavà*.

Col s. m. partie évasée de la manche qui relie celle-ci aux ailes du *trabacou*.

Cosso s. f. cosse, anneau de fer renforçant l'œillet d'une voile. Dispositif qui sert à fixer l'antenne sur le mât à l'aide de la *trosso*. D'après Dauzat, du néerlandais *Kous* (tiré du vieux picard *calce*, chausse).

Coudoulo s. f. endroit où l'eau est profonde entre deux *secs* (écueils à fleur d'eau). Du latin **cotulus**.

Cougo-negre s. m. variété de daurade ayant une raie noire avant la queue.

Cougot s. m. corde sur laquelle sont fixées les dernières mailles de la manche du filet. Diminutif de *cougo*, queue. Du latin **cauda**.

Cougueiril s. m. extrémité de la manche d'un filet à laquelle est fixée la corde attachée au piquet. Même étymologie que le mot précédent.

Coungre s. m. congre, poisson. Du latin **congrus**. Mot occitan passé au français.

Courredous s. m. pl. bordage, partie supérieure qui recouvre la membrure du bateau et qui supporte les tolets. Du latin **currere**.

Courrent s. m. courant marin; on distingue le *courrent de garbi*, courant d'Ouest et le *courrent de levant*, courant d'Est. On appelle *courrent d'espallo* l'absence de courant.

Courrentilho s. f. pêche au thon à l'aide d'un grand filet flottant qui dérive avec la barque sous l'action du courant. Dérivé de *courrent*.

Coupalhou s. m. filet destiné à la pêche aux anguilles, sorte de truble. Mistral signale un filet appelé *coulp* (Narbonne) dont *coupalhou* est le dérivé. Du grec **Kolpos** d'après Mistral.

Coutèl s. m. couteau, coquillage du genre *solen*.

Coutèl s. m. morceau de plomb fixé sur la manche du filet pour la maintenir ouverte.

Crabo s. f. chèvre de mer, hyade.

Cranc s. m. crabe. Du latin **cancrum**, accusatif de **cancer**.

Cranquet s. m. crabe, diminutif de *cranc*.

Crosso s. f. perche, gaffe. Du germanique *Krukkja influencé par *croc*.

Crouquet s. m. hameçon. Catalan *croquet*. Dérivé de *croc*.

Cuiouleto s. f. manche du *trabacou*. On distingue la *cuiouleto mestro* et deux *cuiouletos* dites *bandos*. Diminutif de *couo*, *cuo*, *cuio*, formes diverses du latin *cauda*, queue. On pourrait admettre aussi un diminutif de **cucullus**; en vieil occitan *cogula*.

- Daufi** s. m. dauphin (*Delphinus Delphis*).
- Daurado** s. f. daurade, poisson (*chryso phris aurata*). Du latin **deaurata**, le mot français est emprunté à l'occitan.
- Dalots** s. m. pl. ouvertures pratiquées dans le *paro-mar* pour faire écouler l'eau de la tille. Il en existe deux à côté de la partie supérieure des *murquetos*. Dérivé de *dalle*, le mot est emprunté au néerlandais par l'intermédiaire du français.
- Dito** s. f. enchère. Du latin **dicta**. Le mot est employé dans la vente du poisson à la criée.
- Douaniè** s. m. poisson de rocher.
- Drisso** s. f. corde qui sert à hisser la voile. Du latin **Directiare** par l'intermédiaire de l'italien *drizza* de *drizzare*. Catalan *drissa*.
- Eissiroc, issalot** s. m. siroco, vent du Sud-Est. De l'arabe *shoruq*, vent du Sud-Est.
- Embassà** v. a. ranger les filets dans le bateau de pêche.
- Engen** s. m. filet servant à cerner le poisson au milieu d'un étang. On capture le poisson dans l'enceinte formée à l'aide de l'épervier ou de la « cage ». Du latin **ingenium**.
- Escaveno** s. f. ver qui sert d'appât aux pêcheurs. Provençal : *escareno*. Mistral explique ce mot par *esco*, appât, d'*areno*, de sable. Ce ver serait recueilli dans le sable.
- Escarpo** s. f. carpe, poisson.
- Escasso** s. f. planche de la coque du bateau qui relie la proue à la poupe. Du germanique **skatja**.
- Escaume** s. m. tolet, cheville à laquelle est attaché l'aviron. Autre forme languedocienne *escamp*, ancien occitan *escalm*, catalan *escàlam*. Du latin **scalmus** (mot grec), cheville pour l'aviron.
- Escoto** s. f. corde qui fixe le coin inférieur de la voile au cabillot placé à l'extrémité de la poupe. Catalan et espagnol *escota*. Du néerlandais **schoote**, scandinave **skaut**. En fr. *écoute* ou *escotte* (forme méridionale).
- Escourpo** s. f. rascasse (*scorpaena porcus*). Du latin **scorpium** Provençal *rascasso*, catalan, *escorpi*, *rascassa*, italien *escorpena*.
- Esparviè** s. m. épervier, filet circulaire. Du germanique **sparwari**.
- Espigot** s. m. allonge qui se place à l'extrémité de l'antenne. Du latin **spica**, épi. Comparer avec *espigou*, pièce qui sert à allonger le timon de la charrue (Mistral).
- Espioun** s. m. filet utilisé dans la pêche à la sardine ou pêche « al sardinal ». Catalan *espió*. Prov. *sardinal*.
- Estelo de mar** s. f. astérie (*asteria astropecten*).
- Estrop** s. m. anneau de cordage qui sert à fixer la rame sur le tolet. Du latin **stroppus** corde.

Fagots s. m. pl. genre de pêche aux anguilles des étangs que l'on pratique avec des fagots de branchage. Mot provençal ou italien passé en français. Du latin hypothétique **facus** du grec **phakelos**.

Femèlo s. f. anneau de fer qui reçoit le mamelon du gond du gouvernail ou aiguillot.

Fèrre s. m. ancre, grappin.

Fitouiro s. f. fouine, fourche en fer, trident pour la pêche. Du latin hypothétique **fictoria** dérivé de **fictus** de **figere**. Provençal *fichouiro*, catalan *fitora*.

Fousco s. f. obscurité, nuit noire sans lune qui favorise la pêche. Du latin **fuscus**. Catalan *fosca*.

Gàbio s. f. filet cylindrique formé avec des cerceaux de bois qui sert à ramasser le poisson dans la pêche à l'*engen*. Du latin **cavus** par le dérivé **cavea**.

Gandard s. m. matelot qui traîne le filet dit « art » au compte d'un patron de barque (Cabanes de Fleury). Syn. *traînaire*, *calôs*. Mistral donne à ce mot le sens de vagabond, fainéant, vaurien. En catalan *gandul*. De l'arabe **gandur**.

Gangui s. m. filet traînant constitué par une manche de 10 m. de long et de deux « bras », nappes de filet vertical munies de flotteurs et lestées de plomb que l'on traîne à l'aide d'une corde fixée à chaque « bras ». Ancien occitan *ganguil*, catalan *ganguil*, bateau de pêche et filet. Du grec *ganganon*.

Ganguilho s. f. plus petit que le *gangui* pour la pêche aux anguilles qui vont à la mer de fin septembre à novembre à l'embouchure de l'Aude.

Ganhèl s. m. filet de pêche utilisé dans les étangs; il se compose d'une manche et de deux ailes. Il est fixe ou susceptible d'être traîné.

Garbi ou *grebi* s. m. vent du Sud, Sud-Ouest. De l'arabe **garbi**.

Gat s. m. roussette, poisson (*scyllium canicula*). Syn. *pastril*.

Gatèu s. m. filet semblable à la gato (voir ce mot), mais plus petit.

Gato s. f. filet traînant dont les mailles ont 0 m. 008 de petites dimensions. Il est formé de deux ailes et d'une manche. Il sert surtout à pêcher le *jol* (athérine de Roger).

Gavitèl s. m. espèce de bouée de liège sur laquelle est fixée une clochette ou une vieille boîte de fer blanc qui sert à marquer l'endroit où se trouvent les manches d'un filet dormant. Elle est attachée au *cougueiril*. Dérivé du latin **gabata** ou **gabita** par l'italien *gavitello*. Catalan *gavitell*. Le fr. *gaviteau* vient du provençal *gavitèu*.

Girèlo s. f. girelle, poisson ((*Julis vulgaris*)).

Globe s. m. filet de 22 m. de long et de 16 m. de large que l'on pose en travers de la rivière d'Aude aux Cabanes de Fleury. Ce filet est placé horizontalement et repose sur le fond. Sur la rive

gauche il est fixé à deux poteaux, tandis que sur la rive droite il est attaché à deux treuils ou « tourniquets » qui permettent de le soulever à fleur d'eau. Les pêcheurs vont recueillir le poisson à l'aide d'une petite embarcation. Il est surtout utilisé dans les nuits chaudes de l'été. Il a été employé aussi dans les graus des étangs. C'est un engin interdit.

Globet s. m. petit globe qui est manœuvré à l'aide d'une perche à bord d'une nacelle. Les deux angles opposés sont placés sur deux perches en croix situées sur le bord de la rivière.

Goulos s. f. pl. partie de la manche du filet formée par les roudets qui la maintiennent ouverte. Du latin **gula**, gueule.

Gratiu s. m. corde appelée ralingue qui renforce le bord inférieur de la voile. Catalan *gràtil*, ralingue placée sur le bord supérieur de la voile, espagnol *grátil*, envergure, ourlet de la voile. Dérivé probable du latin **cratem**, grille, claie et du suffixe **-ile**.

Grau s. m. grau; ce mot désigne l'embouchure de l'Aude et les canaux qui mettent les étangs en communication avec la mer. La forme occitane normale serait *gra*; *grau* est dû à l'influence du catalan. Diminutif *grasèl*. Du latin **gradum**, passage.

Grèc ou **gregau** s. m. vent du Nord-Est.

Grounhou de mar s. m. gobie.

Guiouneto s. f. partie du dispositif de pêche appelé *pantanos*. La *giouneto* est constituée par une manche à deux *boursals*. Dérivé de *guidà* pour *guidà*, guider.

Iranho s. f. vive, poisson (*trachinus draco*). Du latin **aràcnea**, araignée.

Issà v. a. hisser. Du suédois *hissa*. Italien *Issare*, Espagnol *izar*.

Issalot s. m. autre forme de *eissiroc*, siroco.

Juèl s. m. athérine de Boyer, poisson. Syn. *Juèl* à Narbonne. Origine obscure.

Labech s. m. Syn. *bech*, *lebet*, vent du Sud-Ouest. Du latin **libs**, **libis**, libien ou vent de Libye, par l'italien *libeccio* (lat. vulg. **libycius**).

Lambran s. m. homard (*homarus vulgaris*). Syn. *Ligoumbau*. Ces formes dérivent du latin **locusta** influencé par d'autres mots : **ligusticus**, ligurien; **lupus**, loup; **longobardus**, lombard etc...

Langousto s. f. langouste, crustacé. Du latin **locusta**, sauterelle.

Lesso s. f. muge.

Levantol s. m. vent d'Est.

Lieutenants s. m. pl. filet à deux manches et deux ailes. N'est plus usité. Mot emprunté au français.

Ligumbau s. m. homard. Voir *lambran*.

Limando s. f. limande, poisson (*Platessa limanda*).

Lisso s. f. muge.

Loubarrou s. m. bar, poisson (*Labrus lupus*). Du latin *lupus* combiné à l'augmentatif — *arrou* d'origine ibérique. Catalan *llobarro*.

Loup s. m. mulet, poisson.

Lum s. m. lumière, genre de pêche qui se pratique au flambeau et à la fouine.

Ma de ferre s. f. sorte de fourche à cinq branches recourbées qui sert à la pêche aux moules, littéralement : main de fer.

Magistrau ou **Maristrau** s. m. vent du Nord. Nord-Ouest. On dit aussi *terral*, *vent terral*. Du latin *magistralis*.

Malho s. f. corde qui sert à trainer le filet. Du latin *macula*.

Manilhou s. m. patelle, coquillage. Syn. *Arapédo alapedo*; du grec *lepas*, *lepados*.

Marcho-piè (gallicisme) s. m. petit plancher triangulaire qui couvre l'arrière du bateau entre le gouvernail et le *senou*.

Margo s. f. manche du filet. Du latin *manica*. Syn. *cuiouletto*, *pantano*.

Mari s. m. marin, vent d'Est, de la mer.

Maserou s. m. anguille fine à chair ferme, dite aussi *maséro*. Du latin *macerare*, rendre compact (*Mistral*).

Matafius s. m. pl. garcette, corde servant à attacher la voile à l'antenne. Composé de *matà* ou *batà* et de *fioun* (prov.), cordelette. Catalan : *abadafions*, *batafions*, *metafions*.

Matinado s. f. coup de filet qui précède immédiatement l'aube à la pêche à la traîne.

Merlan s. m. merlan, poisson (*Merlangus*).

Meteto s. f. melette, poisson (*Meletto phalarica*). Désigne par extension tous les petits poissons.

Metge s. m. demoiselle (*cepola rubescens*). Du latin *medicus*, médecin; c'est aussi le sens du mot en langue d'Oc.

Mijà s. m. dernier cercle de la manche à l'endroit où elle se raccorde au *col*. Du latin *medianus*.

Mijoul s. m. muge (*mugil*). Du latin *mugilem*. Catalan et anc. prov. *mùjol*.

Molo s. f. lune ou môle, poisson (*tetraodon mola* ou *cephalus mola*).

Murguetos s. f. pl. montants de bois soutenant le plancher de la tille. Du latin *murica*, diminutif populaire de *mus*, *muris*, souris.

Nacèlo s. f. nacelle. Du latin **navicella**.

Nansos s. f. pl. nasses. Désigne aussi la manche de certains filets. Les nasses servent à prendre des homards et des langoustes.

Nègo-fol s. m. petit bateau, appelé aussi *betou*. Composé de *negà*, noyer et *fol*, fou.

Orso s. f. gauche du bateau. *Tirà de l'orso*, aller vers le vent. *Las orsos*, cordes placées à l'avant du bateau pour maintenir la voile; les deux cordes qui relient la bandoulière de la *tiradouiro* à la corde du filet traînant. Fr. *ourse*, Italien *orsa*, étoile; Catalan *orsa*, italien et espagnol *orza*, lof. Du néerlandais **lurz**, à gauche.

Ost s. m. corde fixée à l'arrière du bateau pour maintenir la vergue. Catalan *osta*, corde qui sert à amarrer la voile à la poupe, itague; *ostada*, corde qui sert à dresser les voiles; italien *ostaga* espagnol *ustaga*. Du néerlandais **tackel**.

Oulo s. f. pot en terre. Dans la répartition du poisson pêché la *part de l'oulo* représente la part destinée à la nourriture de l'équipage.

Ourjau s. m. barre du gouvernail. Dérivé de *ourjà* pour *ourzà*, aller au lof, aller contre le vent. Voir *orso*.

Padet s. m. poisson mal déterminé qui ressemble à la daurade. Du lang. *padé*, poëlon.

Pagèl s. m. pagel, poisson (Pagellus). Diminutif *pagèlhou* (Leucate).

Pal s. m. piquet qui sert à fixer les filets dormants.

Palaïc s. f. petite sole (solea vulgaris). Catalan *palaïa*. Du gaulois **pelaïca**.

Palaïgou s. m. petite sole.

Palamido s. f. pelamide, poisson (Pelamis sarda).

Palangre s. m. corde tendue perpendiculairement à la côte soutenue par des flotteurs de liège qui supporte des lignes d'une brasse munies d'un hameçon. Chaque palangre est munie de 500 à 1000 hameçons. Du grec **panagron**.

Palhóu s. m. plancher qui recouvre l'arrière du bateau jusqu'au voisinage du mât. Prov. *paiòu*, cat. *pallol*. Du latin **palea** + **olum**.

Palo-molo s. f. pièce de bois fixée sur les varangues du fond du bateau et percée d'un trou pour recevoir le tenon du mât. Catalan **paramola**.

Palourdo s. f. grosse clovisse.

Pam s. m. empan, mesure de longueur de 22 cm. environ. Du latin **palmus**.

Panièro s. f. espèce de corbeille qui sert à pêcher les anguil-

les dans les étangs. Forme féminine du latin **panarium**, corbeille à pain.

Pano s. f. morceau de liège rectangulaire fixé sur les « bras » du filet comme flotteur. Du latin **pannus**, morceau d'étoffe.

Pantano s. f. poche du filet appelé « trabacou »; sorte de filet formé de deux ailes et d'une seule manche; dispositif de pêche formant un parc utilisé dans les étangs. Du latin **panthera**.

Paradièro s. f. filet perpendiculaire fixé sur des pieux qui sert à diriger le poisson sur la manche du *ganqui* ou du *trabacou*. Dérivé de *parà*, tendre un piège. Du latin **parare**.

Paro-mar s. m. pièce de bois placée sur le bordage du côté de la proue destinée à rejeter l'eau des vagues. Catalan *paramar*.

Part s. m. part de poisson qui revient à chaque membre de l'équipage d'un bateau de pêche. On distingue la *part de l'oulo* ou *pinhato*, part pour la nourriture de l'équipage; *part de bol*, part du patron, des hommes *de bol* et du *gado-fanau*; *part de la chourmo*, part de l'équipage; part du filet.

Passard s. m. barbue, poisson (*rhombus laevis*). Syn. *pan-sard*. Du latin **pancticem** + **ard**, qui a une grosse panse.

Pastril s. m. Roussette, poisson (Seyllium Canicula). Syn. Pastre.

Patrou s. m. patron de barque.

Pè de rodo s. m. on distingue le *pè de rodo de davant*, étrave; le *pè de rodo de darrièr*, étambot.

Peis d'espaso s. m. espadou, poisson (*Xyphias gladius*).

Peis-voulant s. m. exocet (*Exocetus volitans*).

Peis luno s. m. môle ou poisson-lune. C'est un poisson de forme circulaire.

Peissouniè s. m. poissonnier.

Pelouso s. f. raie batis (raia batis). Du latin **pilosa**.

Perjou s. m. perche ou gaffe. Du latin **pertica** + **onem**.

Perpeire s. m. très petite limande, poisson (Leucate). A Cette: *perpeira* désigne divers pleuronectes.

Pèu-blu s. m. requin bleu (*Carchirias glaucus*).

Picado s. f. genre de pêche que l'on pratique à l'aide du filet appelé *batudo*. On opère par les nuits chaudes en cernant le poisson à la côte. Dérivé de *picà*, frapper.

Pièço s. f. filet rectangulaire de quelques mètres de haut et de 50 m. de long pour la pêche en mer. On réunit plusieurs *pièços* pour la pêche en commun. On opère de 300 à 800 m. du rivage.

Pinhato s. f. marmite; repas de l'équipage. Du latin **pinna** + **ata**.

Pla s. m. fond du bateau.

Plano s. f. plie, poisson (platessa vulgaris).

Porto-peis s. f. bateau de trente empans semblable à la *traiño*. Syn. *barqueto*.

Poto s. f. méduse, mollusque (Rhizostoma Cuvieri). Du lang. *pot*, lèvres, bouche.

Poufre s. m. poulpe. Du latin **pólypus**. Le mot fr. est emprunté au provençal.

Poujà v. n. obéir au vent. Dérivé du latin ***podiare**.

Pouvent s. m. couchant; vent d'Ouest.

Primo s. f. premier coup de filet de la nuit dans la pêche à la traîne.

Pro s. f. proue.

Rajado s. f. raie, poisson (raia clavata). Du latin **raia**.

Ramada s. f. sortes de nasses fabriquées avec des branchages qui servaient à la pêche dans l'étang de Bages au xv^e siècle; enceintes de pieux dans lesquelles on plaçait ces « ramadas »; droit perçu par le vicomte de Narbonne sur la pêche avec ces engins. Du latin **ramus**.

Rasal s. m. espèce d'épervier pour la pêche. Prov. *resau*, cat. *rall*. Du latin **retiaculum**.

Rasclou s. m. carrelet, poisson.

Rat s. m. peut-être le *rat de mar* de Sète (xyrichthys moraciula).

Rem s. m. rame, aviron. Du latin **remus**.

Remouli s. m. tourbillon de vent ou d'eau. De *remoulinà*, tourbillonner; de *mouli*, moulin.

Respalmo s. f. planche placée perpendiculairement sous le *banc d'albourà*. Substantif verbal de *respalmà*, rebondir, dérivé de *palmo*, balle.

Rià s. m. poulie à gorge placée dans le « caucet » au bout du mât.

Roucau s. m. labre rayé et labre varié (*Labrus lineatus*, *labrus mixtus*).

Roudàncio s. f. disque de liège sur lequel vient s'attacher le *cap* de la *tiradouiro*. Il est fixé sur la corde qui sert à traîner le filet. De *rodo*, roue.

RouDET s. m. cylindre de liège qui sert à maintenir ouverte la manche du filet.

Rouget s. m. rouget, poisson (*Mullus ruber*).

Roumateu s. m. turbot, dérivé de *roun* et mieux *roum* et du suffixe *atel*, diminutif sous une forme provençale.

Roumatièro s. f. filet destiné à capturer les turbots. Dérivé de **rhombus**.

Roun s. m. turbot, poisson (rhombus maximus). Du latin **Rhombus**. Syn. *Roun clavelat*.

Sabre s. m. espèce de sabre de bois qui sert à frapper l'eau des étangs pour étourdir les anguilles afin de les prendre à la main. Le mot désigne ce genre de pêche.

Sac s. m. bande de toile que l'on passe en bandoulière pour tirer le filet.

Salabre s. m. sorte de truble qui sert à prendre le poisson dans les bourdigues. Catalan *salabre*; sorte de filet à manche soutenu par des cordes sur le fond de la mer.

Sardinal s. m. bateau à quille ponté de 8 à 14 m. de long pouvant affronter la haute mer; filet pour la pêche à la sardine.

Sardo s. f. sardine.

Sardoun s. m. sorte de lisière qui borde le filet appelé *tramal*. Elle est constituée par des mailles en gros fil. D'après Mistral, du grec *sardion*, bord du filet.

Sars s. m. sargue. Il existe plusieurs poissons du genre *sargus*. La forme habituelle est *sarg*, du latin *sargus*, grec *sargos*.

Saucanèlo s. m. daurade de petite dimension. Diminutif de *sauqueno*, même sens.

Saucle s. m. cercles de bois qui forment la charpente de la manche d'un filet et qui la maintiennent ouverte. Du latin *circulum*, *cercle*, *celcle*, *ceucle*, *saucle*.

Saupe s. m. saupe, poisson (Box salpa). Du greco-latin *salpa*, merluche.

Saurèl s. m. saurel, poisson (caranx trachurus). Catalan *sorell*. Diminutif *saurelhou* (Leucate).

Sautado s. f. La pêche à la *sautado* se pratique avec le filet appelé *batudo*. A l'aide de roseaux on maintient le filet en surface pour éviter que les poissons passent par dessus en sautant.

Sec s. m. écueil; endroit où le fond affleure presque à la surface de la mer.

Segound s. m. celui qui occupe le second rang après le patron dans l'équipage d'un bateau de pêche.

Senou s. m. petit pont placé à l'arrière du bateau formant une sorte de chambre dans laquelle on place les vivres. Vieux Fr. *sinail*, du latin *cenaculum*.

Sépio s. f. seiche, céphalopode (*sepiola vulgaris*). Du latin *sepia*. Diminutif *sepiou*, *sepiounet*.

Sinhal s. m. sorte de petite bouée de liège destinée à marquer l'emplacement d'une manche de filet.

Siure s. m. liège. Du latin *suber*.

Solièros s. f. pl. pêche aux « *batudos* » qui se pratique sur la plage (*en plajo*). On pêche la sole et la roussette. Dérivé probable de *solo*, sole.

Solo s. f. sole, poisson (solea vulgaris). Du latin vulgaire **sola** pour le cl. **solea**. Le mot fr. est emprunté au provençal.

Sourro s. f. sable, lest. Du latin **saburra**. Catalan et espagnol **sorra**.

Talaboucal s. m. planche étroite qui est fixée sur les *amadiès* et qui fait le tour du bateau comme une sorte de main-courante.

Tartano s. m. sorte de barque de pêche. De l'italien *tartana* tiré, peut-être, du prov. *tartana* oiseau de proie, par métaphore.

Taume s. m. tille, petit plancher couvrant l'avant du bateau. Du latin **tegmen**, teume (prov.).

Tenilho s. f. tenille, coquillage bévalve ((*Tellina incarnata*). Sorte de rateau à dents serrées muni d'une manche qui sert à ramasser les coquillages sur les fonds sablonneux. Du grec **telliné**; catalan et languedocien **tellina**, *télino*. *Tenilho* est le résultat d'une métathèse.

Timou s. m. timon, gouvernail.

Tiradouiro s. f. bande de toile que l'on met en bandoulière et dont les extrémités sont réunies au *cap* par les *orsos*. Le *cap* vient s'attacher sur la *roudancio* qui est elle-même fixée sur la corde de tirage du filet.

Tirant s. m. sorte de filet qui sert à la pêche à la *santado* dans l'étang de Gruissan. Dérivé de *tirà*.

Tiro-vèni s. m. dispositif permettant de tirer le filet à terre sans avoir besoin d'un bateau. Formé des deux impératifs : *tiro*, tire et *vèni*, viens.

Toun s. m. thon, poisson.

Tourtel s. m. sorte de crabe (*Pirimela Denticulata*). Du latin **torta** (**panis**), pain tordu en rond.

Trabac s. m. filet à trois manches analogue au *trabacou* (Cabanes de Fleury).

Trabaco s. f. sorte de filet à trois manches dont les ailes forment un cercle ouvert par où pénètre une nappe de filet appelé *paradièro*. C'est un engin dormant. Ce mot désigne un bateau de pêche. Italien *trabaccolo*, brick, dérivé probable du latin **trabs**, **trabis**.

Trabacou s. m. filet analogue à la *trabaco*.

Trai s. m. pêche à la ligne du maquereau. Dérivé de *traire*, lancer, tirer; du latin **trahere**.

Trainaire s. m. matelot qui tire le filet à la pêche à la traîne.

Traino s. f. traîne; pêche à la traîne; barque pour pratiquer cette pêche de 8 à 9 m. de long. Du latin ***traginare** pour *trahere*.

Tragèl s. m. sorte de bricole qui sert à traîner le filet. Dérivé ***tragere** pour **trahere**.

Tramalh s. m. synonyme de « batudo », filet en nappe. Du latin **tremaculum**.

Tramountano s. f. vent du Nord. Du latin **transmontana**.

Trassairol s. m. petites cordes fixées sur la voile qui servent à en diminuer la surface, quand il fait trop de vent. *Faire lou trassairol*, prendre un ris. Prov. *trasseirou*, lang. **tassairou**. Espagnol *tercerol*, catalan *tercerol*. Cette forme représente une altération de *terçairol*, de ***tertiariolus**.

Trosso s. f. corde qui sert à fixer l'antenne sur le mât. Catalan *trossa*, italien *trouzza*, fr. *drosse*. Dérivé du latin **thyrsum**, subst. verbal de *troussà*, *trousser*.

Trastejado s. f. pêche qui se pratique en mer avec la fouïne dans les endroits à fleur d'eau ou *secs*. Dérivé de *trastejà*, *tracasser*, *tâtonner*.

Tustà v. a. dans l'expression *tustà lous peissouniès* signifier sonder, interroger les poissonniers au sujet des prix du poisson. Au propre frapper. Du latin ***tusitare**, du participe passé **tusus** de **tundere**.

Vaco s. f. torpille, poisson.

Vairat s. m. maquereau. (*Scomber auratus*). Du latin **variatus**.

Vairadèl s. m. petit maquereau.

Velo s. f. voile.

Vent d'Espinho s. m. vent du Sud.

Vergèl s. m. verveux. Du latin ***verticellum**.

Vergol s. m. verveux. Du latin **virga** + **olum**.

Vermeg s. m. appât. Substantif verbal du suivant.

Vermejà v. a. appâter avec des vers; appâter. Fréquentatif tiré de *verm*, *ver*.

Vermejado s. f. pêche à la fouïne pendant laquelle on appâte le poisson avec des sardines.

Vougaire s. m. rameur d'un bateau de pêche à la traîne. De *vougà*, *naviguer*.

L. ALIBERT.

